

Actes du

FORUM

à Sens, le 22 et 23 février 2014
*Famille Missionnaire
de Notre-Dame*

A Dieu,

A César
ce qui
est à
César

ce qui
est à
Dieu



Famille Missionnaire de Notre-Dame

<http://fmnd.org> – saint.pierre@fmnd.org – 04 75 94 41 95

Fichier téléchargé depuis l'URL : http://fmnd.org/PDF/Actes/actes_forum_2014.pdf

Sommaire

Première partie du Forum : Du temps de Jésus au monde post-moderne

Jésus obéit à son Père et reconnaît le pouvoir de César <i>par Père Bernard Domini</i>	3
L'Eglise face au pouvoir des Empereurs et des rois <i>par sœur Geneviève Domini</i>	4
Le siècle des Lumières et l'esprit révolutionnaire <i>par frère Benoît Domini</i>	6
Le vingtième siècle et le mystère du Mal. <i>par frère Michel Domini</i>	10
Homélie de la Chaire de Saint Pierre <i>par Père Bernard Domini</i>	13

Deuxième partie du Forum : L'autorité de Dieu et la Loi naturelle

Dieu est le Fondement ultime de la Loi naturelle <i>par frère Joseph Domini</i>	15
Les lois contraires à la Loi naturelle et l'objection de conscience <i>par sœur Clotilde Domini</i>	18
Qui contraint les libertés : la Loi naturelle ou les dictatures du relativisme ? <i>par frère Ignace Domini</i>	21
Du libéralisme avancé au totalitarisme rejetant la Loi naturelle <i>par sœur Philippine Domini</i>	28

Troisième partie du Forum : L'autorité et la juste autonomie du pouvoir temporel32

Le Concile Vatican II et la juste autonomie du pouvoir temporel <i>par Père Bernard Domini</i>	32
Les Lois Neuwirth, Veil, Taubira sont-elles légitimes ? <i>par sœur Philippine Domini</i>	33
L'Eglise témoigne courageusement des valeurs non négociables <i>par frère Joseph Domini</i>	36
Résister sans violence lorsque César se prend pour Dieu <i>par sœur Geneviève Domini</i>	40
Homélie du 7 ^e dimanche de temps ordinaire année A <i>par Père Bernard Domini</i>	43

Quatrième partie du Forum : La mission de la France, éducatrice des peuples

Jean-Paul II et la mission de la France <i>par Père Bernard Domini</i>	45
Comment œuvrer concrètement au renouveau de la France ? <i>par sœur Clotilde Domini</i>	47
Pour une laïcité apaisée et le retour de Dieu dans le cœur des hommes <i>par frère Augustin Domini</i>	49

Première partie du Forum : **Du temps de Jésus au monde post-moderne**

Jésus obéit à son Père et reconnaît le pouvoir de César *par Père Bernard Domini*

Bien chers amis, soyez les bienvenus pour ce Forum dont le titre est tiré de l'évangile selon Saint Matthieu (22, 21) : « à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Votre présence révèle combien cette parole évangélique est actuelle et vous préoccupe ! Notre premier approfondissement se fera à partir de l'Écriture Sainte pour mieux comprendre ce que Jésus a voulu dire. L'évangéliste Saint Matthieu dit que des Pharisiens s'étaient entendus avec des Hérodiens pour tendre un piège à Jésus : "Maître, dis-nous donc ton avis : est-il permis ou non de payer l'impôt à César ?" Jésus, écrit St Matthieu, connaissant leur perversité, riposta : "Hypocrites! pourquoi me tendez-vous un piège ? Faites-moi voir l'argent de l'impôt." Ils lui présentèrent un denier et il leur dit : "De qui est l'effigie que voici? Et l'inscription?" Ils disent: "De César." Alors il leur dit: "**Rendez donc à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.**" A ces mots, ils furent tout surpris et, le laissant, ils s'en allèrent. Jésus n'appelle pas à la révolte contre l'occupant romain. Il reconnaît l'autorité de César. Mais cette autorité n'est pas absolue : au-dessus de César, se trouve une autre autorité : celle de Dieu. Pour mesurer l'audace du propos, disent des exégètes, il faut avoir à l'esprit l'emprise extrême, quasi totalitaire, que le droit antique reconnaissait à l'État, y compris en matière de religion.

Qu'on se rappelle la rigueur de Créon, et l'initiative inouïe d'Antigone, osant braver les lois pour suivre sa conscience. Même Socrate s'était incliné devant une condamnation injuste. L'historien Fustel de Coulanges écrivait : « *Dans les vieux âges, la religion et l'État ne faisaient qu'un... Au lieu de cela, Jésus-Christ sépare la religion du gouvernement... C'est la première fois que l'on distinguait si nettement Dieu de l'État. Car César, à cette époque... tenait encore dans ses mains le culte et le dogme. Sa personne même était sacrée et divine... Mais voici que Jésus-Christ brise cette alliance que le paganisme et l'empire voulaient renouer; Il proclame que la religion n'est plus l'État, et qu'obéir à César n'est plus la même chose qu'obéir à Dieu* » (La Cité antique, Hachette 1916, p. 461).

Un autre historien écrit : « *Le Seigneur a supprimé la domination exclusive de l'État sur l'individu. Il a enseigné la supériorité infinie du Royaume de Dieu sur n'importe quel royaume de la terre ; il a donné à l'homme le droit et le devoir d'obéir à Dieu plus qu'à César* » (F.M. Stratmann : J.C. et l'État, p. 161).

Le commentaire de Bible chrétienne est éclairant : « *Le Christ n'a pas seulement réduit ses adversaires au silence : Il les plonge dans l'admiration. Sa réponse n'était pas seulement habile, mais « véridique », et d'un enseignement si neuf, si transcendant, qu'il demande à être « médité dans son cœur », comme faisait la Vierge Marie* ».

Pour mieux comprendre encore la pensée de Jésus, citons le dialogue entre Pilate et Jésus dans l'évangile selon Saint Jean. Pilate demande à Jésus : « *Ne sais-tu pas que j'ai pouvoir de te relâcher et que j'ai pouvoir de te crucifier ?* » Jésus lui répond : "*Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi, si cela ne t'avait été donné d'en haut; c'est pourquoi celui qui m'a livré à toi a un plus grand péché*" (Jn 19, 11).

Jésus reconnaît le pouvoir de Pilate dont Il révèle le fondement : **Dieu**. Mais Jésus ne craint pas de parler à Pilate du **péché** qu'est sa condamnation injuste. Si celui qui L'a livré à

Pilate a un plus grand péché, cela signifie qu'au-dessus de l'autorité de Pilate existe une autorité supérieure : l'autorité de Dieu ! **Dans les Actes des apôtres**, St Luc rapporte ce dialogue entre le grand-prêtre et Pierre : « *Vous voulez ainsi faire retomber sur nous le sang de cet homme-là !* » Pierre répondit avec les apôtres: « ***Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*** » (Ac 5, 29). L'autorité dont il s'agit n'est pas l'autorité politique mais celle du Sanhédrin. Pierre et les apôtres refusent l'ordre injuste du Sanhédrin, parce qu'ils doivent obéir à un autre ordre : celui de Dieu. Ils sont les témoins de Jésus ressuscité, le Fils de Dieu.

L'Apocalypse révèle le grand combat entre la Femme et le Dragon, Jérusalem et Babylone. Les chapitres 18 et 19 révèlent la chute de Babylone et les deux derniers chapitres parlent du triomphe de la Jérusalem céleste. Le dernier livre de la Bible révèle que les rapports entre la Cité de Dieu et la Cité des hommes dont a parlé Saint Augustin sont marqués et seront marqués jusqu'à la fin par des rapports de force. Pourquoi ce combat entre la Vérité et les ténèbres ? La réponse est à trouver dans le prologue de l'évangile selon Saint Jean et le chapitre 12 de l'Apocalypse qui révèle le combat entre la Femme et le Dragon. L'évangile selon Saint Jean et l'Apocalypse éclairent, c'est évident, le combat que nous vivons actuellement. Si l'on nie l'existence des démons qui se sont révoltés contre Dieu et qui tentent les hommes par l'orgueil et la haine, on ne peut pas comprendre le combat actuel entre la Vérité le Mensonge, l'Amour et la Haine, la Vie et la Mort.

Que tirer comme conclusion de l'Écriture Sainte en entrant dans ce Forum ? **Jésus n'est pas un révolutionnaire**. Il n'a pas appelé ses contemporains à se révolter contre le pouvoir politique de l'occupant romain. Mais Il a affirmé avec autorité que **le pouvoir politique n'est pas absolu** : César n'est pas Dieu ! Les premiers disciples de Jésus, ses apôtres, ont bien compris la pensée de Jésus. Lorsque le Sanhédrin voulut les empêcher de témoigner de Jésus, ils ont répondu avec conviction et détermination : « *il vaut mieux obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes* ». Les premiers chrétiens imiteront les apôtres et refuseront d'adorer l'Empereur. Beaucoup préféreront le martyre à l'apostasie ! Obéir à César, c'est obéir à l'autorité politique qui tient son pouvoir de Dieu. Mais cette autorité politique n'a pas un pouvoir absolu. Pilate commet un péché en condamnant à mort Jésus, mais le péché de celui qui l'a livré à son pouvoir politique est plus grand ! L'Apocalypse nous révèle que le combat entre la Vérité et les ténèbres ne cessera qu'à la fin des temps. Puisse notre Forum nous éclairer et nous permettre d'exercer un sain discernement afin de rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu !

L'Église face au pouvoir des Empereurs et des rois *par sœur Geneviève Domini*

A la réflexion sur Dieu et César, nous ajoutons celle sur l'Église, les fidèles qui la composent et qui sont aussi sujets de César. Considérons l'Église face au pouvoir des Empereurs et des rois.

I Dans la période de persécution de l'Église jusqu'en 313,

St Paul a comparu devant un roi et a fait appel pour être jugé par la juridiction de César. Il enseigne comme St Pierre que nous devons être soumis aux autorités et prier pour elles, car "toute autorité vient de Dieu". Ils sont morts à Rome condamnés par la justice de César. Dans la persécution, les chrétiens témoignent qu'ils veulent être fidèles à Dieu en premier, et loyaux envers César sans l'honorer comme un dieu :

- En 286, la légion thébaine, commandée par St Maurice, reçut l'ordre d'un empereur de se livrer à la poursuite des chrétiens. Or elle était composée de chrétiens. Ils écrivirent à l'empereur : « Nos premiers serments, c'est à Dieu que nous les avons faits ; et ce n'est qu'en second lieu que nous vous avons juré de vous être fidèles. » En punition, la légion fut décimée deux fois ; finalement elle fut entièrement massacrée sans se défendre.

- St Sébastien était à la fois chrétien et chef de la garde prétorienne d'un empereur. Dénoncé, il justifia sa conduite irréprochable. Mis à mort, il avertit gravement Dioclétien, attestant que les chrétiens ne sont pas ennemis de son empire, mais qu'au contraire, ils « le maintiennent par les prières qu'ils font pour sa conservation ».

II La liberté religieuse de l'Edit de Milan (313)

Constantin remporte une victoire qui lui permet d'asseoir son autorité, après une vision du symbole du Christ où il entend : « Par ce signe, tu vaincras ». En 313, il met fin aux persécutions par l'Edit de Milan. La situation change : l'Eglise bénéficie de la rapidité de la poste impériale pour les courriers et les déplacements d'évêques. Constantin considère que son pouvoir vient aussi de Dieu, et va se dire « évêque des choses du dehors ». Cette bienveillance comporte un danger, celui de l'ingérence dans les conciles, le soutien des hérésies, l'exil des évêques qui dérangent.

III La chrétienté :

Après la chute de l'Empire romain d'Occident, le pape et les évêques font face aux barbares, s'occupant de protéger et ravitailler la population, essayant d'obtenir une indépendance temporelle pour ne pas dépendre des pressions politiques, mais avec le risque d'une compromission. Le pouvoir du pape va être symbolisé par la tiare à trois couronnes, signe d'indépendance vis-à-vis des royaumes d'ici-bas, mais surtout suprématie par rapport à ces royaumes, d'où quelques attitudes excessives. En Orient, le modèle de Constantin perdure, avec le danger de compromission ou de sujétion du clergé, et d'intrusion dans ce qui le dépasse de la part de l'empereur byzantin. L'Eglise est alors éprouvée par la lutte entre le sacerdoce et l'empire, le césaropapisme, autrement dit les prétentions d'un empereur à gouverner l'Eglise, le pape ou un patriarche ; on parlera aussi de la querelle des investitures, les grands cherchant à placer leurs hommes à la tête des évêchés ou des abbayes. Un pape ayant refusé une nouvelle ingérence, un futur empereur germanique essaya de faire déposer le pape. Excommunié, il dut se rendre à Canossa demander pardon au pape, sous peine que ses vassaux ne lui obéissent plus. Il y eut des occasions où l'empereur influença lourdement l'élection du pape. Le problème se décline aussi comme gallicanisme – pensons à l'insolence de Guillaume de Nogaret, conseiller de Philippe le Bel, jusqu'aux prétentions à l'époque de Louis XIV –, l'anglicanisme, lorsqu'Henri VIII d'Angleterre, pour justifier un divorce, rompit avec le pape et se déclara chef de l'Eglise d'Angleterre. Ces attitudes voulaient réduire l'intervention du pape au seul pouvoir spirituel, et encore, fortement limité, au bénéfice des évêques dans leurs diocèses, des souverains dans leurs États, des conciles généraux dans l'Eglise, avec l'idée qu'un concile serait au-dessus du pape.

Les torts n'étaient pas que du côté du pouvoir politique, mais aussi dans des exagérations cléricales. L'Eglise, institution humaine, a aussi "voulu tirer la couverture de son côté" et a exercé une immense influence sur le pouvoir temporel, notamment en raison de la puissance que lui conférait ses nombreuses possessions foncières. St Louis, dans un dialogue avec le pape Innocent IV eut à expliquer que les pouvoirs spirituel et temporel ont chacun leur place ; aucun ne peut se subordonner à l'autre. Ils ne sont pas de même nature, comme la grâce supplée la nature, mais ne la remplace pas. Le débat fut souvent repris et cette ambiguïté entretenue a servi à la condamnation de Ste Jeanne d'Arc. Lors de l'arbitrage du Traité de Tordesillas qui visait à mettre la paix entre l'Espagne et le Portugal dans le partage du Nouveau Monde, la décision du pape surprit les autres puissances maritimes européennes exclues du partage. Avec l'apparition

du protestantisme, certaines rejetèrent l'autorité pontificale. François Ier demanda à voir « la clause du testament d'Adam qui l'exclu[ait] de ce partage ».

La bonne collaboration a parfois existé, permettant la défense des intérêts de l'Eglise au profit de la paix, des pauvres et de l'annonce de la vérité. Les appels du pape à la croisade furent entendus par des rois généreux. St Bernard prêcha non loin d'ici la croisade et entraîna trois souverains. St Louis s'y donna avec un zèle qui force l'admiration.

L'Eglise fut parfois la seule institution capable de rappeler au roi ou à l'empereur ses devoirs vis-à-vis de la vérité ou de la justice. L'Eglise de Sens a vu plusieurs évêques souffrir ou mourir pour ce genre de cause.

Conclusion

La mise en pratique de la distinction entre ce qui est à César et ce qui est à Dieu n'a jamais été évidente, mais révèle la grande sagesse de la parole du Christ. L'Eglise a eu besoin d'un bras temporel chrétien pour rayonner, mais a dû s'efforcer de respecter l'autonomie de son exercice. L'histoire montre que l'Eglise a cherché un équilibre où elle ne serait pas dépendante de César, mais où elle ne prend pas non plus la place de Dieu qui donne une autorité temporelle autonome à César. L'originalité chrétienne est donc d'avoir recherché une double souveraineté, avec subordination du pouvoir temporel à l'autorité spirituelle de l'Eglise pour ce qui touche à la foi et aux mœurs, car sur ce point César doit rendre à Dieu ce qui est à Dieu. L'Eglise doit conduire vers Dieu, et elle est composée d'un peuple comportant la hiérarchie ecclésiastique, les consacrés, mais aussi des laïcs dont des rois et des empereurs chrétiens, qui ne se situent pas seulement face à elle, mais en elle.

Le siècle des Lumières et l'esprit révolutionnaire par frère Benoît Domini

Avec le 18^{ème} siècle, dit « siècle des Lumières », commence une nouvelle période dans l'histoire occidentale des relations entre les États et l'Eglise. Si les philosophes des Lumières ne furent pas les premiers à défendre l'autonomie des pouvoirs temporel et spirituel, ils innovèrent cependant par leur manière de concevoir cette autonomie comme une *séparation stricte*, voire une *exclusion réciproque* des deux pouvoirs. En promouvant cette conception de l'autonomie des pouvoirs temporels et spirituels, les Lumières vont profondément marquer notre culture jusqu'à inspirer certaines expressions de laïcismes des plus « intolérants »¹... Puisqu'il va sans dire que nos politiques nationales s'inscrivent dans le sillage intellectuel du 18^{ème} siècle, il apparaît de la plus brûlante actualité de revenir avec objectivité sur les raisons qui ont conduits les Lumières² à opposer l'Eglise et l'État, pour pouvoir ensuite interroger la légitimité d'une telle séparation.

¹ L'expression est du cardinal Ratzinger dans la *Note doctrinale concernant certaines questions sur l'engagement et le comportement des catholiques dans la vie politique*, n°6. A noter aussi son emploi par le cardinal secrétaire d'Etat T. Bertone dans un discours au Conseil des conférences épiscopales d'Europe (CCEE) le 22 novembre 2011 : "A côté d'une saine laïcité, coexiste un laïcisme intolérant [...] on abuse souvent du principe de la non discrimination comme d'une arme (...) dans le but de construire une dictature du relativisme (...) Cette dictature du relativisme tend à exclure la dimension communautaire et publique de la foi et la présence de symboles religieux [et elle est] en conflit ouvert avec les valeurs chrétiennes traditionnelles"

² Le courant philosophique des Lumières ne se présente pas comme un « bloc monolithique » mais bien plutôt une mouvance intellectuelle dont les représentants sont très divers. Ainsi, les Lumières allemandes, contrairement à leurs homologues françaises, chercheront à faire accorder rationalisme et le discours des religions révélées (Leibniz,

1. Pourquoi les Lumières ont-elles opposées les pouvoirs temporels et spirituels ?

La fracture instituée par les Lumières entre le pouvoir politique et l'Église pourrait trouver une première origine dans la tendance répandue au 18^{ème} siècle appelée *rationalisme*, consistant à majorer le pouvoir de la raison en faisant de celle-ci la seule mesure du vrai et du faux³. En d'autres termes, est rationaliste celui qui ne considère vrai que ce qui est évident rationnellement. Le rationalisme des Lumières alimenté par les découvertes scientifiques modernes⁴ les poussa à vouloir s'affranchir de tout « préjugé » et de toute « croyance »⁵. La religion ne va pas échapper pas à cet examen critique universel : convoqué au « tribunal de la raison » selon l'expression d'E. Kant⁶, le christianisme sera jugé « irrationnel » pour le motif que les dogmes sur lesquels il se fonde excèdent les limites de la seule raison⁷. Les conséquences politiques du rationalisme des Lumières furent nombreuses. Tout particulièrement, va s'instiller chez les Lumières l'idée qu'en diffusant une morale et des dogmes fondés sur la foi (donc irrationnels selon l'optique rationaliste) l'Église génère le *fanatisme*, le *sectarisme* ou l'*intolérance*. En ce sens l'Église, fondée sur l'irrationalisme, s'opposerait à l'Etat, dont l'exercice serait fondé sur la seule raison partagée par tous. Ce sont là les opinions de Voltaire qui écrivait à propos de l'Église : « Écrasons l'infâme⁸ ». Ce sont aussi celles de nos révolutionnaires français qui, au nom de la tolérance et de la raison, persécutèrent de nombreux chrétiens et saccagèrent leurs églises.

L'opposition de l'Église et de l'Etat par les Lumières s'enracine aussi dans leur manière de concevoir la liberté⁹. A l'âge moderne s'est progressivement répandue l'idée que toute autorité, qu'elle soit politique (celle du monarque) ou religieuse (celle de l'Église) est une entrave à la liberté du peuple¹⁰. Jean-Jacques Rousseau incarnait cette nouvelle manière de concevoir la

Wolff). Nous limitons donc notre champ d'analyse aux principes philosophiques communs aux auteurs majeurs français du 18^{ème} siècle.

³ Le rationalisme des Lumières est la conséquence d'un mouvement intellectuel qui pourrait trouver ses plus lointaines racines au XIV^{ème} siècle avec le nominalisme occamiste. Occam, niant la réalité des universaux, allait provoquer une « révolution » culturelle majeure se cristallisant dans une nouvelle vision de la nature et des sciences, fondée sur le refus des causes formelle et finale. Avec Galilée, ce mouvement nominaliste est continué. En s'opposant frontalement à la physique aristotélicienne, Galilée entend analyser la nature par le seul biais des outils mathématiques (arithmétique et géométrique). En résultera l'émergence des sciences modernes et de leur théoricien qu'est, en un sens, René Descartes. Couplée à une influence protestante et à l'émergence de la science moderne, les philosophies cartésiennes et postcartésiennes tendent à absolutiser la raison en cela qu'elles posent le critère de vérité non pas dans l'adéquation de l'esprit à la chose mais, inversement, dans le fait que la chose corresponde aux exigences *critiques* de la raison. Par conséquent, les énoncés de foi, ne pouvant être totalement connaissables par l'intelligence, en viennent à être relativisés, voire rejetés en dehors du champ rationnel. La raison apparut alors en fin de compte le seul critère du vrai et du faux et la foi une option sans fondement intellectuel.

⁴ Le XVII^{ème} siècle continue le développement de la science moderne, notamment dans le domaine des sciences naturelles, sous l'impulsion d'Herschel, Franklin, Lavoisier, Buffon ou Lamarck.

⁵ Cf. par exemple Mme de Lambert, maîtresse d'un salon dans lequel se réunissait l'intelligentsia de l'époque, écrira en 1715 : « Philosopher, c'est rendre à la raison toute sa dignité et la faire entrer dans ses droits ; c'est secouer le joug de l'opinion et de l'autorité ».

⁶ Cf. *Critique de la raison pure*, « Préface » de la première édition (1781).

⁷ Il est à noter que les philosophes des Lumières, bien que rationalistes, ne furent pas pour autant athées. Un certain nombre professait le *déisme* véhiculé par les loges maçonniques naissantes : une croyance « éclairée » en un Dieu architecte de l'univers, autrement appelé le « Dieu des philosophes ». Le lien historique entre les loges maçonniques européennes et la diffusion de la pensée des Lumières est un fait historique incontesté. Cf. Pierre-Yves BEAUREPAIRE, *L'Europe des Lumières*, Paris, PUF, *Que sais-je ?*, 2004 (2^{ème} édition), p. 96 : « On le sait, les relations entre la franc-maçonnerie et les Lumières remontent aux origines ».

⁸ Devise favorite de Voltaire contre l'intolérance religieuse dont il signait ses lettres en abrégé : « Ecr.L'inf. »

⁹ Cf. Joseph RATZINGER, *Foi, vérité, tolérance*, Parole et silence, p.253 : « Aucun doute : l'époque que nous qualifions de moderne est depuis le départ marqué du thème de la liberté, et cet appel à des libertés neuves est au fond la seule raison d'y voir une période particulière. »

¹⁰ La genèse historique de la mutation philosophique dite « volontariste » échappe de par sa complexité aux limites de notre présent propos. Qu'il nous suffise donc de souligner que l'individualisme volontariste sera le point de départ

liberté en affirmant qu'une nation, pour être souverainement libre, devrait s'affranchir de toute autorité sinon celle de la volonté générale, c'est-à-dire celle du peuple¹¹. En d'autres mots, pour se protéger du despotisme, le peuple devrait en venir à rejeter toute autorité, comme par exemple celle des parents dans le cercle familial ou celle du clergé dans l'Eglise. Demeurerait seule l'autorité populaire dans une société d'individus parfaitement libres car uniquement soumis à leur propre autorité.

En absolutisant ainsi l'autorité temporelle du peuple, les Lumières vont être à l'origine d'une première attitude consistant à refuser d'accorder à l'Eglise une autorité spirituelle dans la vie sociale, par souci de toujours plus distinguer l'Etat, seul détenteur de l'autorité, de l'Eglise, dont l'autorité apparaît concurrentielle à celle de l'Etat. Comme nous le devinons bien, cette première conséquence influe encore aujourd'hui sur notre manière française de concevoir l'autonomie de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise, autrement dit sur notre manière de penser la laïcité. Les Lumières vont aussi susciter chez certains de leurs disciples la tentation d'investir l'Etat non seulement du pouvoir temporel mais aussi du pouvoir spirituel. Ainsi par exemple a-t-on vu durant la Révolution française des cérémonies « laïco-religieuses » en l'honneur de la déesse Raison... Ainsi M. V. Peillon disait-il dernièrement que « L'enjeu de la Révolution [dont l'exercice de l'Etat devrait s'inspirer] n'est pas seulement le pouvoir matériel mais aussi le pouvoir spirituel. À s'en désintéresser, on en laisse le monopole à l'Eglise, du côté de l'obscurantisme, de la conservation, voire de la réaction¹² ».

2. Quelle attitude chrétienne adopter vis-à-vis de la philosophie des Lumières ?

La bonne opinion dont jouissent les Lumières semble souvent avoir eu pour effet d'occulter l'ambiguïté de leur pensée politique, ambiguïté devenue pourtant évidente en France dès les premières exactions révolutionnaires¹³. Parce que ceux qui ne veulent pas tirer les leçons du passé sont condamnés à le revivre, la remise en cause de l'héritage laissé par les philosophes des Lumières nous apparaît relever d'une sorte de devoir de mémoire et de responsabilité citoyenne, dépassant par ses enjeux la lutte parfois partisane et trop binaire « pour » ou « contre » les

des grands systèmes philosophiques de Thomas Hobbes et de Jean-Jacques Rousseau. Pour ces deux derniers, la difficulté majeure en politique sera de penser le fondement du lien social dans un cadre individualiste. Aussi différents que sont leurs pensées, Hobbes et Rousseau en viendront tous deux à l'affirmation d'un *contractualisme* doublé d'un *conventionnalisme*.

¹¹ *Du contrat social*, I, 1, GF-Flammarion, 2012, p.42 : « L'homme est né libre, et partout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux. Comment ce changement s'est-il fait ? Je l'ignore. Qu'est-ce qui peut le rendre légitime ? Je crois pouvoir résoudre cette question. Si je ne considérais que la force, et l'effet qui en dérive, je dirais : tant qu'un Peuple est contraint d'obéir et qu'il obéit, il fait bien ; sitôt qu'il peut secouer le joug et qu'il le secoue, il fait encore mieux ; car, recouvrant sa liberté par le même droit qui lui a ravie, ou il est fondé à la reprendre, ou l'on ne l'était point à la lui ôter. Mais l'ordre social est un droit sacré, qui sert de base à tous les autres. Cependant ce droit ne vient point de la nature ; il est donc fondé sur des conventions. Il s'agit de savoir quelles sont ces conventions. Avant d'en venir là je dois établir ce que je viens d'avancer. »

¹² Cf. Entretien de M. Vincent Peillon avec Juliette Grange et Didier Deleule, « La laïcité en péril ? », *Cités*, n° 52, 2012/4.

¹³ L'historiographie du siècle des Lumières et de la révolution française a souvent été soumise à des impératifs idéologiques. Cf. François FURET, *Penser la Révolution française*, Paris, Gallimard, folio histoire, 1978, p.13 et sq. : « L'historien de la Révolution française doit, lui, produire d'autres titres que sa compétence. Il doit annoncer ses couleurs. Il faut d'abord qu'il dise d'où il parle, ce qu'il pense, ce qu'il cherche ; et ce qu'il écrit sur la Révolution a un sens préalable à son travail même son *opinion*, cette forme de jugement qui n'est pas requise sur les Mérovingiens, mais qui est indispensable sur 1789 ou 1793 (...) Il faut que ce sujet mobilise chez l'historien et dans son public une capacité d'identification politique ou religieuse qui ait survécu au temps qui passe (...) C'est qu'à partir de 1789, la hantise des origines, dont est tissé toute histoire nationale, s'investit précisément sur la rupture révolutionnaire (...) 1789 est la date de naissance, l'année zéro du monde nouveau, fondé sur l'égalité (...) l'histoire de la Révolution a pour fonction sociale d'entretenir ce récit des origines. » Par ce parti pris méthodologique présidant à la recherche historique, cette dernière nous paraît entravée par une ingérence indue du pouvoir étatique en des domaines pourtant constitués par une légitime liberté de recherche et d'expression.

Lumières¹⁴. Jean-Paul II posait un acte des plus significatifs dans son ouvrage *Mémoire et identité* en écrivant : « Les Lumières européennes n'ont pas seulement produit les atrocités de la Révolution française : elles ont eu aussi des fruits positifs comme les idées de liberté, d'égalité et de fraternité, qui sont aussi des valeurs enracinées dans l'Évangile. De cette façon, les Lumières françaises ont préparé le terrain à une meilleure compréhension des droits de l'homme¹⁵. » Par ces paroles, le Pape nous lançait un appel à un dialogue sans compromission ni étroitesse avec les héritiers actuels des Lumières, dialogue dans lequel serait rappelé que les maîtres mots démocratiques (liberté-égalité-fraternité) sont nés dans une contexte chrétiens et qu'ils sont donc à eux seuls les signes de la fécondité de l'interaction entre l'Église et les pouvoirs politiques¹⁶. Aujourd'hui, ce dialogue nous apparaît plus urgent que jamais car en s'affranchissant des valeurs chrétiennes, nos démocraties occidentales ne font rien d'autre que scier la branche sur laquelle elles se sont assises¹⁷. Jean-Paul II écrivait en 1993 qu'« une démocratie sans valeurs [*i. e.* les valeurs chrétiennes] se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire¹⁸ ». Puisse ce philosophe lumineux nous aider à promouvoir une saine autonomie entre pouvoirs temporels et spirituels, sans séparation ni confusion.

¹⁴ Cf. Jean DUCHESNE, « Rêve et révolution », *Communio*, XIV 3-4, mai-août 1989, [p.6-11], p.9-10 : « Le débat est compliqué par le fait que l'Église ne vit pas dans un autre monde que celui qu'il lui revient d'évangéliser. Elle est donc tiraillée entre les mêmes pôles. Plus exactement, le clivage entre « gauche » et « droite » y est transposé dans l'acceptation ou le refus des « valeurs » de 1789, selon qu'on en retient l'inspiration indéniablement chrétienne et la pertinence actuelle ou qu'en relève au contraire l'hétérodoxie, les excès et les dangers (...) Aucune de ces deux positions (ou tentation) symétriques n'est à vrai dire acceptable. D'un côté, en effet, on se condamne à n'être qu'un appoint discrètement marginal et critique pour un humanisme devenu autonome. Et l'on s'oblige à proclamer que l'Église a « changé » et devrait aller encore plus loin dans sa « modernisation ». De l'autre côté, on constate également un « changement », mais pour le déplorer et le dénoncer ».

¹⁵ Cf. JEAN PAUL II, *Mémoire et identité*, Paris, Flammarion, 2005, p.134. Voir aussi au sujet de l'influence positive des Lumières sur l'idée de droit et de nation : *Ibidem*, p. 132. Sur la promotion de la fraternité entre les peuples : *Ibidem* p.133. Cf. Homélie à la Messe du Bourget, 1^{er} juin 1980, *La documentation catholique*, 1980, p.585 : « Que n'ont pas fait les fils et filles de votre nation pour la connaissance de l'homme, pour exprimer l'homme par la formulation de ses droits inaliénables ! On sait la place que l'idée de liberté, d'égalité et de fraternité tient dans votre culture, dans votre histoire. Au fond, ce sont là des idées chrétiennes. Je le dis, tout en ayant bien conscience que ceux qui ont formulé ainsi les premiers cet idéal ne se référaient pas à l'alliance de l'homme avec la sagesse éternelle. Mais ils voulaient agir pour l'homme. »

¹⁶ Le cardinal Ratzinger proposait une perspective similaire dans l'ouvrage déjà mentionné *Foi, vérité, tolérance*, p.253 : « Les fondements européens des Lumières, sur lesquels repose notre chemin de liberté, sont-ils faux ou, tout au moins, insuffisants ? [...] pour avancer, il nous faut repenser le point de départ du chemin de liberté moderne ; la correction de trajectoire, dont nous avons de toute évidence besoin pour que de nouveaux chemins puissent émerger de ces sombres perspectives, doit s'opérer en recourant au même point de départ ».

¹⁷ Cf. *Note doctrinale...*, 6 : « La marginalisation du christianisme ne pourrait servir à l'avenir envisagé d'une société, ni à la concorde entre les peuples. De plus, elle minerait les fondements culturels et spirituels de la civilisation ».

¹⁸ Cf. JEAN-PAUL II, *Centesimus annus*, 46 : « On tend à affirmer aujourd'hui que l'agnosticisme et le relativisme sceptique représentent la philosophie et l'attitude fondamentale accordées aux formes démocratiques de la vie politique, et que ceux qui sont convaincus de connaître la vérité et qui lui donnent une ferme adhésion ne sont pas dignes de confiance du point de vue démocratique, parce qu'ils n'acceptent pas que la vérité soit déterminée par la majorité, ou bien qu'elle diffère selon les divers équilibres politiques. À ce propos, il faut observer que, s'il n'existe aucune vérité dernière qui guide et oriente l'action politique, les idées et les convictions peuvent être facilement exploitées au profit du pouvoir. Une démocratie sans valeurs se transforme facilement en un totalitarisme déclaré ou sournois, comme le montre l'histoire ».

Le vingtième siècle et le mystère du Mal. *par frère Michel Domini*

Le XXème siècle apparaît comme un siècle où l'humanité a été aux prises comme jamais avec le mystère du mal. Pourquoi ? Ste Thérèse de l'Enfant-Jésus, avec son épreuve de nuit spirituelle, St Padre Pio, Marthe Robin, et d'autres si unis à la Passion de Jésus pourraient nous aider à répondre. Etait-ce des leçons ? Terribles leçons, alors ! Quelle aurait dû être l'attitude des chrétiens pour discerner ce qu'il faut rendre à César et ce qu'il faut rendre à Dieu.

1) L'impérialisme

Le XXème siècle a commencé sous l'influence de l'impérialisme : une nation cherche une expansion pour son économie et l'exercice de sa puissance militaire. Vient un moment où elle entre en conflit avec d'autres nations : comment se fait-il qu'il y ait eu ces guerres effroyables entre soldats en majorité baptisés, et qu'ils se soient tués par millions ? Sans nier l'héroïsme de ceux qui ont donné leur vie pour leur pays, la liberté, pour s'opposer à la barbarie, ne peut-on pas regretter que les ferments de paix que doivent cultiver les chrétiens n'aient pas été plus forts que les tentations de suprématie guerrière. Des aumôniers étaient des deux côtés des tranchées. On rapporte que l'ambassadeur de l'empereur d'Autriche demanda au pape St Pie X, à la veille de la guerre, sa bénédiction pour ses armées, et le pape répondit : « Je bénis la paix ». Son successeur, Benoît XV, tenta de réconcilier les nations en guerre. Le Bx Charles de Habsbourg, empereur d'Autriche, s'engagea pour répondre à cet appel, mais les franc-maçons, français en particulier, firent échouer les pourparlers.

2) Les totalitarismes

L'impérialisme sans frein devait déboucher sur un état pire. La volonté d'expansion ne se contente plus de la planète elle-même, et dégénère facilement en totalitarisme. Les totalitarismes nazi et communiste ont bien vu les chrétiens s'opposer à leur plan démoniaque, mais les chrétiens ont-ils assez prié pour être préservé d'une guerre pire que la première guerre mondiale, et du communisme qui a étendu par la Russie ses erreurs dans le monde ? La réaction n'a-t-elle pas été trop molle d'abord, et trop tardive ? Pourquoi n'a-t-on pas réalisé avec plus d'amour filial les demandes de Notre-Dame à Fatima, qui portent un éclairage saisissant sur le XXème siècle et les véritables rouages sur lesquels nous pouvions agir. Elle appelait à la prière, à la conversion et à la consécration à son Cœur Immaculé. Cela semblait dérisoire face aux dangers de la guerre en cours, la Révolution Russe qui allait avoir lieu après la dernière apparition, et tous les malheurs qui ont suivi. En ne rendant pas à Dieu ce qui est à Dieu, l'importance donnée à César est allé trop loin, et la lâcheté, "l'esprit de Munich", a facilité les dictateurs. Lénine a dit: "*J'ai commis une erreur. [...] Il est maintenant trop tard pour changer le passé, mais ce qu'il aurait fallu pour sauver la Russie, c'est dix François d'Assise.*" (*Lettres sur l'Athéisme Moderne*).

3) La bombe atomique

Le 9 août 1944, la deuxième bombe atomique est larguée sur Nagasaki, ville du Japon où se trouve une petite concentration chrétienne qui vient à peine de sortir au grand jour après 400 ans de persécutions. Takashi Nagai, néophyte marié, est en périphérie de la ville. Médecin, il se donne sans compter pendant un jour pour parer aux urgences. Ensuite il retrouve l'emplacement de sa maison et, parmi un amas de cendres, des ossements calcinés, son épouse et son chapelet. Pourquoi ? Pourquoi cette ville ? Pourquoi là où étaient davantage de chrétiens ? Trois mois après, l'évêque peut enfin organiser une messe de funérailles et demande à Takashi Nagai de faire une allocution. Il a l'audace de livrer la réflexion qu'il a mûrie, sur le pourquoi : « Cette Église n'était-elle pas digne d'être choisie comme holocauste pour que des dizaines de millions d'hommes ne périssent plus victimes des ravages de la guerre ? », demande-t-il.

4) Les persécutions

Pensons encore aux persécutions. Nous n'échappons pas à la question d'une lenteur à réagir pour défendre les juifs au moment de l'extermination nazie. Pourquoi les chrétiens ont-ils laissé des minorités prendre le pouvoir pour les opprimer (comme le Mexique, l'Espagne, et le Portugal dans l'entre-deux-guerres) ? Que dire des régimes de persécution que nous avons laissé nuire sans réagir (Cambodge, Corée du Nord) ou sans être à la hauteur (Viêt-Nam), et enfin de la montée de l'Islam sans que le danger de perversion que peut connaître cette religion soit dévoilé (nous pouvons penser au Liban, au Mali et au Centrafrique, et nous poser la question pour la France).

Ho-chi-min, Deng Xiaoping, Pol Pot sont venus en France, et y ont découvert des idées subversives marxistes qu'ils ont mis en application par la suite, causant des millions de morts. Khomeiny y est venu en toute impunité. S'ils avaient rencontré le ferment de l'Évangile dans toute sa puissance salvatrice, le monde en serait-il là ?

5) Des leçons

La perte des Etats Pontificaux en 1870 a eu au moins l'avantage d'obliger les papes à se concentrer sur leur mission évangélique, et leur rôle de pasteur universel est de plus en plus manifeste. Le rejet de la tiare est de plus en plus net. Paul VI est le dernier à l'avoir porté. Benoît XVI ne l'avait pas sur le premier blason de son pontificat, ni le pape François.

L'Eglise a refusé, dans un premier temps, ce qu'on appelait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, car c'était en fait une expulsion de l'Eglise par l'Etat de la vie en société. On aimerait qu'il en soit ainsi de la spiritualité franc-maçonne qui gangrène la recherche du bien commun. La suite des événements a conduit à une laïcité apaisée, même si elle n'est pas parfaite, et nous sommes là pour en parler !

En 1918, le monde souhaite la paix après la "der des der", et veut en prendre les moyens. L'Église a fait tout son possible pour soutenir la SDN puis l'ONU.

Jean Paul II, dans son dernier livre *Mémoire et identité*, pensant au délai de douze années que Dieu avait accordé au nazisme, et à celui du communisme qui durait encore, se disait : « il doit y avoir un sens à tout cela » p. 27sq « Un tel mal était en quelque façon nécessaire au monde et à l'homme. Il arrive [...] que le mal se révèle dans une certaine mesure utile en ce qu'il crée des occasions pour le bien. » Il semblait dire que le rejet de Dieu avait causé une situation si horrible qu'il était alors apparu comme nécessaire le retour du Christ dans l'histoire de l'homme. (p.71) Et d'interpeler nos régimes occidentaux sur le fait qu'il y ait plus de victimes par l'avortement que par les guerres. « Il s'agit encore une fois d'une extermination décidée par des Parlements élus démocratiquement, dit-il, dans lesquels on en appelle au progrès civil des sociétés et de l'humanité entière. D'autres formes de violation de la loi de Dieu ne manquent pas non plus. Je pense par exemple aux fortes pressions du Parlement européen pour que soient reconnues les unions homosexuelles comme une forme alternative de famille, à laquelle reviendrait le droit d'adopter. On peut et même on doit se poser la question de savoir s'il ne s'agit pas, ici encore, d'une nouvelle « idéologie du mal », peut-être plus insidieuse et plus occulte, qui tente d'exploiter, contre l'homme et contre la famille même, les droits de l'homme.

Pourquoi tout cela arrive-t-il ? Quelle est la racine de ces idéologies de l'après-Lumières ? En définitive, la réponse est simple : cela arrive parce que Dieu en tant que Créateur, a été rejeté, et du même coup la source de la détermination de ce qui est bien et de ce qui est mal. On a aussi rejeté la notion de ce qui [...] nous constitue comme des êtres humains, à savoir la notion de « nature humaine ». p. 25

Le pape Benoît XVI a cherché lui-aussi à répondre à la question du mystère du mal. Mentionnons trois moments plus importants : encore cardinal, lors du 60^{ème} anniversaire du débarquement à Caen en 2004, où il rend grâce pour le courage de ceux qui ont mis fin à la tragédie nazie pour le bien des Allemands eux-mêmes ; son discours devant le parlement

britannique, où il évoque St Thomas More et la question centrale du fondement éthique des choix politiques ; et enfin son discours devant le parlement allemand, où l'histoire de son propre pays lui sert à souligner le grave danger de séparer le pouvoir du droit, le danger d'inventer un droit sans se soucier de reconnaître ce qui est juste.

Conclusion

Nous en restons au XXème siècle, mais il y aurait à dire du mystère du mal qui s'est manifesté à travers la destruction des Tours jumelles, et des guerres qui s'en sont suivies contre une menace dispersée. La question du mystère du mal est posée. Le message de Fatima, les réflexions des papes aident à y voir plus clair.

Suite possible : 6) Des faits encourageants montrent qu'une attitude sans compromis finit par aboutir à des résultats :

Robert Schumann : après avoir sauvé la France du chaos et du danger communiste en décembre 47, il propose le 9 mai 1950 la création d'une structure en vue de la paix, qui deviendra la Communauté Européenne.

Giorgio La Pira : un homme politique italien et grand chrétien, deux fois maire de la ville de Florence dans les années 50 et 60, et qui rencontra Kroutchev et Ho-chi-minh. Son action, animée par sa foi, n'eut pas toujours un effet immédiat, mais par la suite, sa valeur fut reconnue. Jean XXIII l'invita au Concile Vatican II.

Lech Walesa commença courageusement à demander la liberté en Pologne au début des années 80 ; après la chute du communisme, obtenue sans bain de sang grâce à l'intercession de la Vierge Marie, l'action de Jean Paul II et le courage de la nation polonaise, il eut la tâche délicate de faire la transition, avec tous les anciens du régime présents dans le pays et armés.

Vaclav Havel, en Tchécoslovaquie : En 1977, il est l'un des cofondateurs, et l'un des trois porte-paroles de la « Charte 77 », une organisation de défense des droits de l'homme en Tchécoslovaquie. Son action le mène en prison à trois reprises, où il aura passé près de cinq ans, entre 1977 et 1989, et il devient président entre 1989 et 2003.

Le courage de ces foules anonymes qui ont renversé le Rideau de fer en 1989.

Pour ne donner que l'exemple de l'Allemagne, en RDA, le numéro un du régime, Erich Honecker, promet le 19 janvier 1989 que le mur de Berlin durera encore 100 ans. Mikhaïl Gorbatchev indiqua le 6 juillet que l'Union soviétique n'interviendrait pas pour réprimer les mouvements qui agitaient la RDA. Un tournant est atteint le 9 octobre 1989 avec la première véritable manifestation de masse qui réunit environ 70 000 personnes toujours à Leipzig. Peut-être pour ne pas prendre la responsabilité d'un bain de sang, les responsables locaux ordonnent aux différentes forces de sécurité de ne pas interrompre le défilé. Dès lors, le nombre des manifestants ne cesse d'augmenter pour atteindre 120 000 le 16 octobre et 320 000 le 23. Le 18 octobre 1989, peu après les célébrations du quarantième anniversaire de la RDA, Honecker est contraint à démissionner par le Politbüro. Le gouvernement de la RDA démissionne le 8 novembre 1989, suivi, le lendemain, par le Politbüro. Dans la soirée du 9 novembre 1989, la télévision annonce à la surprise générale la levée de toutes les restrictions de voyage et l'ouverture des frontières. Au moment où la décision est diffusée à la télévision, des milliers de personnes se massent aux postes de passage le long du mur de Berlin.

Les dictatures athées de l'Est de l'Europe cédèrent les unes après les autres, accordant la liberté à leur peuple, et surtout la liberté religieuse, et cela sans bain de sang. « Le Saint-Père me consacra la Russie qui se convertira, et une période de paix sera accordée au monde » avait dit Notre-Dame à Fatima, le 13 juillet 1917. Le rôle du Bx Jean Paul II dans cette « transition » a été reconnu par des hommes politiques comme George Bush et Mikael Gorbatchev.

Homélie de la Chaire de Saint Pierre *par Père Bernard Domini*

En ce samedi 22 février, l'Eglise universelle fête liturgiquement la Chaire de Saint Pierre. Saint Augustin disait de cette Fête : « *Le Christ a donné à Pierre les clefs du royaume des cieux, le pouvoir divin de lier et de délier; mais l'Apôtre n'a reçu en sa personne un privilège si étonnant et si personnel, que pour le transmettre d'une manière générale, et en vertu de son autorité, à l'Eglise de Dieu. Aussi avons-nous raison de regarder le jour où il a reçu de la bouche même du Christ sa mission apostolique ou épiscopale, comme celui où la chaire lui a été confiée. Celui qui s'y trouve assis, appelle à la foi les futurs croyants; il rend la santé aux malades, donne des préceptes à ceux qui n'en connaissent pas et impose aux fidèles une règle de vie; l'enseignement tombé du haut de cette chaire, de notre Eglise, c'est-à-dire de l'Eglise catholique, nous le connaissons, nous y puisons notre joie; c'est l'objet de notre croyance et de notre profession de foi; c'est sur cette chaire qu'après avoir pris des poissons, le bienheureux Pierre est monté pour prendre des hommes et les sauver* ».

Il me semble important, en cette Fête de la Chaire de Saint Pierre, de préciser ce qu'est la fonction du Magistère. Tous ceux qui ont reçu le sacrement de l'Ordre n'exercent pas le « Magistère » mais tous exercent un « ministère », un service sacramentel pour, dans le Christ, enseigner, sanctifier, gouverner. La fonction du Magistère est, elle aussi, un service, mais le service donné par le Maître qui a autorité. Le Magistère, dans l'Eglise, est exercé d'une double manière : par Pierre d'une manière personnelle ou par le Collège des évêques d'une manière collégiale. Le fondement du Magistère de Pierre est le passage évangélique de cette Messe : « Tu es Pierre ». Le fondement du Magistère collégial, Pierre + les 11, se trouve en Mt 18, 18 : « tout ce que vous lierez sera lié, tout ce que vous délierez sera délié ». Les grandes définitions dogmatiques ont été données par le Magistère du Collège des évêques dans les grands Conciles œcuméniques. Le Magistère personnel du Pape ou le Magistère collégial du Collège des évêques peut être exercé sous la forme extraordinaire ou sous la forme ordinaire. Lorsque le Magistère du Pape ou le Magistère du Collège des évêques promulgue un enseignement infaillible, il exerce le Magistère sous la forme extraordinaire. Lorsque le Pape ou le Collège des évêques enseigne la doctrine et la morale sans faire appel à leur charisme d'infaillibilité, il exerce le Magistère ordinaire.

Face au Magistère, quelle doit être l'attitude des baptisés ? Pour le Magistère extraordinaire, chaque baptisé doit une ferme adhésion. Pour le Magistère ordinaire, le Concile Vatican II demande l'obéissance de l'intelligence et de la volonté pour un motif religieux. Cette obéissance ne supprime pas la liberté personnelle, mais elle permet, au contraire, de ne pas se laisser égarer par les subtiles tentations du père du mensonge qu'est Satan ! Prions la Vierge Marie, Mère de l'Eglise, de nous faire comprendre que le Magistère est un **don du Christ pour garder l'Eglise dans la fidélité à la Vérité révélée**. L'Edit de Milan en 313 a été une grâce pour l'Eglise : il mis fin aux grandes persécutions. Le christianisme devenait comme religion d'état, mais le risque était grand que l'Empereur veuille protéger le Pape et le dominer. Les événements historiques et la chute de l'Empire romain ont, d'une certaine manière, « libéré » les Papes de la tutelle de l'Empereur. Mais la tutelle a perduré dans l'Empire d'Orient à Byzance puis à Moscou. Le Pape a été comme contraint, à Rome, d'exercer des fonctions politiques pour gouverner les Etats Pontificaux, défendre les habitants des invasions barbares et préserver leur liberté. Le Vatican est un tout petit Etat : 44 ha, mais il permet au Saint-Père et à l'Eglise d'être libres. Le Saint-Siège a actuellement le statut d'observateur permanent à l'ONU. Ce statut est contesté par des idéologues, mais il a été confirmé en 2004 avec l'appui des Etats-Unis. Les Papes, c'est évident, ne revendiquent aucun pouvoir politique, mais le Saint-Siège, de par le développement historique, a obtenu ce statut qui lui permet de faire entendre aux Nations la voix de la Sagesse et

de rappeler la conviction de Jésus : à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. A la mort de Jean-Paul II un responsable politique non-chrétien a déclaré : *il était la conscience du monde* ! Personne ne peut mesurer l'action du Saint-Siège, mais, aujourd'hui, tous les historiens peuvent dire que l'Encyclique de Jean XXIII, *Pacem in Terris*, a eu un effet bénéfique pour le monde entier et a probablement évité une horrible guerre mondiale nucléaire. Remercions Jésus pour le Magistère du Pape que nous célébrons en cette Liturgie et prions la Mère de l'Eglise pour notre Pape François afin qu'il ait toutes les grâces d'état pour bien accomplir sa mission pétriniennne en ces temps difficiles pour l'humanité et l'Eglise. Il est convaincu que les temps difficiles peuvent devenir des temps de grâce.

Deuxième partie du Forum :

L'autorité de Dieu et la Loi naturelle

Dieu est le Fondement ultime de la Loi naturelle *par frère Joseph Domini*

Pour traiter le sujet, nous aborderons d'abord le **débat pour ou contre l'existence de la Loi naturelle** ; nous répondrons par la suite aux objections contre. Deux "théories" radicalement opposées retiendront notre attention : l'une qui prône un "**naturalisme écologique**", l'autre une "**raison autonome**" entièrement indépendante de la nature. Cela nous permettra d'une part, de voir le **juste rapport entre nature et raison** dans la Loi naturelle, d'autre part de montrer que **Dieu est le fondement ultime de cette Loi**. Enfin nous verrons comment la Révélation chrétienne donne une compréhension plus profonde de la Loi naturelle : elle est **loi d'amour**. Notre source principale sera le document de Commission Théologique Internationale (CTI) du 20 mai 2009 intitulé « A la recherche d'une Ethique universelle, nouveau regard sur la Loi naturelle ».

I. Débat à propos de l'existence d'une Loi naturelle

Contre l'existence d'une Loi naturelle, on peut relever trois arguments.

- 1) La Loi naturelle n'a parfois été comprise que comme « **une soumission résignée et toute passive aux lois physiques de la nature** » (CTI, 7). Or une telle conception s'oppose à la dignité de l'homme qui cherche à maîtriser et orienter les déterminismes naturels.
- 2) La loi naturelle est parfois présentée comme un **donné objectif**, qui viendrait de la nature ou de Dieu, et **qui s'imposerait donc de l'extérieur à la raison de l'homme**. Or cela est jugé incompatible avec la dignité de la raison humaine qui ne saurait admettre une norme qui lui soit toute extérieure. On accuse alors la Loi naturelle d'introduire une *forme d'hétéronomie* qui serait une *menace pour l'autonomie de la raison* (cf. CTI 10, 75).
- 3) Enfin, la Loi naturelle se réclamant universelle, on redoute qu'une telle prétention ne conduise à **l'intolérance** et à **la violence**. On estime alors que le relativisme est seul apte à sauvegarder la liberté des personnes, ainsi qu'une démocratie respectant le pluralisme des valeurs (cf. CTI 7).

Il y a cependant de bons arguments en faveur de l'existence de la Loi naturelle. Donnons-en 4.

- 1) La culture grecque classique offre la figure d'**Antigone** qui fait appel à des **lois non-écrites et immuables** : alors que son frère était condamné par le roi à rester sans sépulture, Antigone brave cette interdiction et dit au roi : *Je ne pense pas que tes décrets soient assez forts pour que, toi, mortel, tu puisses passer outre aux lois non-écrites et immuables des dieux*.
- 2) Nous ne pouvons qu'apprécier l'attitude des théologiens espagnols du XVI^e siècle qui ont su **défendre les droits des peuples d'Amérique** contre l'idéologie impérialiste de certains Etats chrétiens d'Europe. Or ils l'ont fait **au nom de la Loi naturelle** (cf. CTI 28).
- 3) De nos jours, apparaissent **des problèmes qui ont désormais une dimension mondiale** : la protection de l'environnement est devenue une grave préoccupation qui interpelle toute l'humanité. Les menaces du terrorisme et les nouvelles formes de violence exigent une entente au niveau de la planète. Quant' aux biotechnologies qui concernent l'identité même de l'homme (manipulations génétiques, clonage...), elles **exigent une réflexion éthique qui soit reconnue par tous**. D'où l'idée d'une loi naturelle universelle.

4) La mentalité du monde contemporain est, à juste titre, sensible à l'**objection de conscience**. Or celle-ci ne se comprend pas sans référence à une vérité plus grande que l'homme, que nous appelons la Loi naturelle (cf. CTI 35). Il est bon de relever à ce propos un certain paradoxe : alors que la Loi naturelle est souvent rejetée sous prétexte qu'elle entraînerait un conformisme de tous à une même loi, c'est précisément le recours à la Loi naturelle qui permet à l'homme individuel de refuser le conformisme de la pensée unique imposée par une dictature (cf. CTI, 43).

II. Deux "théories" radicalement opposées : "naturalisme écologique" ou "raison autonome"

Voici deux théories radicalement opposées qui, paradoxalement, peuvent aider à approcher de la Loi naturelle.

1) La 1^{ère} consiste en un **naturalisme écologique** : face à L'exploitation irresponsable de la nature qui met en grave danger l'équilibre de la biosphère, l'«écologie profonde (deep ecology)» prône une égalité de toutes les espèces vivantes, l'homme y compris. Les individus de l'espèce humaine serait trop nombreux, ce qui provoquerait un déséquilibre écologique ; certains vont même jusqu'à considérer l'homme comme un virus destructeur de la nature (cf. CTI 81)

2) A l'extrême l'opposé, certaines théories rejettent tout ce que l'homme est par nature. L'homme serait entièrement défini par sa **raison autonome, totalement indépendante et souveraine**. Dès lors, l'homme se façonne à son gré en tenant pour rien le donné naturel. Cela apparaît clairement dans l'idéologie du gender qui prétend que chacun peut choisir son sexe ou son orientation sexuelle, ou encore dans la prétention de donner la vie de façon tout à fait indépendante de la nature bisexuée de l'homme (cf. CTI 71).

L'opposition est flagrante et inconciliable. Cependant, ces deux théories auxquelles la mentalité contemporaine est sensible, ont chacune l'intérêt d'être **juste en ce qu'elles affirment et fausses en ce qu'elles nient**.

Le naturalisme écologique est vrai en affirmant qu'il y a une nature et que l'on ne peut passer outre. Il a tort en refusant à l'homme la capacité de dominer la nature et de l'intégrer dans des projets raisonnables.

La raison autonome est vraie quand elle reconnaît la spécificité de la raison, sa capacité de construire de façonner des projets qui sortent du déterminisme de la nature. Elle a tort en refusant toute signification au dynamisme naturel de l'homme. C'est, en effet, en s'appuyant sur les désirs naturels que l'homme raisonnable développe sa liberté. Un exemple tout récent en est un athlète des JO de Sotchi qui a assumé non seulement son propre désir naturel de gagner, mais aussi celui de son frère handicapé, et qui a décroché ainsi une médaille d'or. Un tel choix est une juste assimilation de la nature et a évidemment une portée morale. *La liberté suppose que la volonté humaine soit « mise sous tension » par le désir naturel* (CTI 77).

D'où un juste rapport entre raison et nature : tandis que les créatures non rationnelles agissent selon le déterminisme de leur nature, il revient à l'homme doué de raison d'intérioriser, d'intégrer ses dynamismes naturels et de les orienter vers un plein accomplissement de l'homme. **La personne rationnelle ne s'oppose donc pas à la nature, elle l'intègre et lui donne un sens** (cf. CTI 42, 63, 68).

Comment les dynamismes naturels peuvent avoir une signification morale - la Loi naturelle

C'est **seulement en étant assumés par la raison que les dynamismes naturels peuvent avoir une signification d'ordre moral**, car là où il n'y a pas raison et volonté, il n'y a pas non plus de morale. En effet, c'est le propre de l'homme rationnel que de faire l'expérience de cet appel intérieur : « Il faut faire le bien et éviter le mal ». Or il s'agit là d'un précepte moral "absolu" qui est "infailliblement" connu par la raison au même titre que le principe de non-

contradiction selon lequel « on ne peut, simultanément et sous le même aspect, affirmer et nier une chose d'un sujet ». C'est en répondant volontairement à l'exigence du bien que l'homme se situe dans le domaine de la moralité.

La question qui se pose alors est la détermination de ce qui est bien et de ce qui est mal. La connaissance du bien demande que l'on prenne en compte les dynamismes naturels, qui, on l'a dit, permettent la « mise sous tension » de la volonté. Le fait que les désirs naturels puissent avoir une signification morale apparaît nettement lorsqu'on s'y oppose frontalement : on parle alors de fautes contre nature : ainsi par exemple le suicide délibéré qui va contre la tendance naturelle à conserver sa vie, ou bien certaines pratiques sexuelles qui vont contre la tendance naturelle à la multiplication de l'espèce (cf. CTI 76, 80).

Cependant la valorisation morale de la nature est tout à fait irréductible à une simple adaptation à l'écosystème. Redisons-le : *les inclinations naturelles ne prennent une qualité morale qu'en tant qu'elles se rapportent à la personne humaine et à sa réalisation authentique* (CTI 79).

Pour qu'il y ait Loi naturelle, il faut donc une nature, mais il faut aussi une raison qui assume et oriente le donné naturel selon l'exigence "absolue" du bien. Dès lors l'a 1^{ère} objection contre la Loi naturelle, qui y voit une soumission passive à la nature, est écartée.

III. Dieu fondement ultime de la Loi naturelle

Nous sommes maintenant en mesure de mieux saisir que Dieu est le fondement ultime de la Loi naturelle. Celle-ci, nous venons de le voir, repose sur une double base : la nature de l'homme et la raison de l'homme.

- Considérons d'abord **la nature de l'homme** : il est clair que l'homme ne se l'est pas donnée à lui-même, mais qu'il l'a reçue. **Les lois de cette nature** ne viennent pas de l'homme ; elles **ne peuvent venir que de la Raison créatrice**, c'est-à-dire de Dieu.

- Quant à la raison de l'homme, qui va donner une qualité morale aux inclinaisons naturelles, nous savons très bien qu'elle n'est pas la lumière première. La preuve en est que nous pensons, mais que nous ne savons pas comment nous pensons. L'appel à des mécanismes cérébraux ou psychologique est réel, mais n'explique pas tout. Je pense et je comprends ; mais comment cela se fait-il ? C'est merveilleux ; mais la source première de ma pensée m'échappe. De même pour la volonté : je veux et je me décide : c'est merveilleux ; mais la source première de ma volonté m'échappe. **La raison humaine est lumière**, elle est vraie raison, **mais elle n'est que participation à la Lumière incréée**, à la Raison incréée qu'est Dieu.

Pour ces deux motifs, il faut dire le fondement ultime de la loi naturelle ne peut se trouver qu'en Dieu : 1) parce que notre raison scrute un ordre naturel qui est créé par Dieu ; 2) parce que notre raison est elle-même créée par Dieu.

Ceci permet de répondre à la 2^{ème} objection contre la Loi naturelle : l'accusation d'hétéronomie.

Il faut dire que **la raison humaine jouit d'une certaine autonomie** dans sa connaissance de la loi naturelle : c'est elle qui édicte la loi naturelle, et elle ne s'appuie que sur des réflexions qui lui sont accessibles. Cependant **elle ne saurait prétendre à une autonomie absolue**. Précisément parce qu'elle scrute des dynamismes naturels qui lui préexistent et parce qu'elle est une raison créée.

D'un autre côté, c'est bien Dieu, Raison créatrice, qui est à la source de la Loi naturelle. Mais cela ne permet en aucun cas de conclure à une hétéronomie telle que la raison n'aurait pas qu'à recevoir les injonctions venues d'en Haut. Cela irait contre la dignité de la raison qui réclame d'agir selon sa propre lumière. C'est pourquoi l'on parle d'**hétéronomie participée** : cela signifie que **la norme vient de Dieu**, mais que **la raison humaine**, puisqu'elle est participation à la Raison divine, **peut juger par elle-même de cette norme**. Citons s. Thomas :

La loi naturelle n'est rien d'autre que la lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu ; par elle, nous connaissons ce qu'il faut faire et ce qu'il faut éviter. Cette lumière ou cette loi, Dieu l'a donnée à la création (S. Thomas d'A., dec. præc. 1).

IV. La Révélation montre que la Loi naturelle est loi d'amour

Terminons en parlant de la Révélation en tant qu'elle vient fonder pleinement la Loi naturelle.

Commençons par l'Ancien Testament. *La tradition chrétienne a vu dans le Décalogue une expression privilégiée de la Loi naturelle* (CTI 92) qui vaut pour Israël mais aussi pour tous les autres peuples auquel Dieu demande des comptes (cf. CTI 22). On trouve *dans les traditions hindoues, plusieurs préceptes qui peuvent être mis en parallèle avec le Décalogue* (CTI 13) et parmi les préceptes de l'Islam *beaucoup peuvent être mis en relation avec le Décalogue* (CTI 17).

Puis dans le Nouveau Testament, on voit **Jésus** qui, dans un dialogue avec un jeune homme riche, **confirme les 10 commandements** et en fait une condition pour avoir la vie éternelle (Mt 19, 17). Dans le sermon sur la montagne (Mt 5-7), **Jésus porte les 10 commandements à leur achèvement** en montrant que non seulement il ne faut pas tuer mais il ne faut pas se fâcher, non seulement il ne faut point commettre d'adultère mais il ne faut pas désirer la femme de son prochain, etc. Surtout **Jésus explique le sens profond des commandements : ils sont amour de Dieu et amour du prochain** (Mt 22, 40). Le sens ultime de la Loi naturelle est donc finalement que l'homme est créé par l'amour et pour l'amour. Le caractère central de l'amour est essentiel pour comprendre en profondeur la consistance de la Loi naturelle, et pour rendre ses préceptes désirables.

En outre la 3^{ème} objection à la Loi naturelle qui voit en elle un danger d'intolérance, se trouve résolue. La loi d'amour est certainement la meilleure garantie pour écarter la menace d'intolérance.

Ceci serait terriblement incomplet si l'on n'ajoutait encore que **Jésus-Christ** est le Sauveur qui, par le don de l'Esprit Saint, **donne aux hommes la possibilité réelle de mettre en œuvre la loi d'amour** (cf. CTI 110).

Les lois contraires à la Loi naturelle et l'objection de conscience *par sœur Clotilde Domini*

Le pouvoir législatif a pour mission de servir la dignité des personnes dans la poursuite du bien commun. L'Eglise rappelle : « *ce n'est pas le droit qui décide ce qui est juste* », « *ce n'est pas la volonté du législateur qui fait la loi*¹⁹ » mais c'est le droit naturel, qui ne fonctionne pas tant comme catalogue mais comme source d'inspiration constante.

Que dit la doctrine sociale de l'Eglise au sujet des lois contraires au droit naturel ? Comment nos législations civiles tiennent-elles compte des droits naturels à l'objection de conscience et à la résistance ?

¹⁹ LN 89

I- Le législateur et les lois contraires à la loi naturelle.

Edicter des lois contraires à la loi naturelle, c'est pour le législateur s'arroger la prérogative d'être à lui-même le critère ultime du juste. La théologie morale se souvient du discernement de St Augustin et St Thomas :

St Augustin : « *Si la loi n'est pas juste, elle n'est pas même une loi*²⁰ ».

St Thomas d'Aquin : « *Dans la mesure où [la loi humaine] s'écarte de la raison, elle est déclarée loi inique et dès lors, n'a plus raison de loi, elle est plutôt une violence*²¹ ». « *Ce n'est plus alors une loi, mais une corruption de la loi*²² ».

Loi inique : du latin *iniquitas, tis*, c'est-à-dire gravement contraire à l'équité, d'une injustice excessive; et du grec *anomia* qui désigne une désintégration des normes, une violation de la loi, un acte extrêmement immoral. Ce terme nous est familier : il est employé par St Paul (2Th 2,9-10) au sujet du *mysterium iniquitatis* en opposition au *mysterium pietatis*, c'est-à-dire Jésus Christ lui-même. Il désigne celui qui se met en travers de l'œuvre du Christ à travers ceux qui n'accueillent pas l'amour de la vérité. Nous savons qui il est ...

II- L'objection de conscience.

A- L'objection de conscience en tant que devoir.

Lorsque nous sommes confrontés à une loi inique, gravement contraire aux exigences internes de la raison, notre conscience commande : « *Tu ne dois pas faire le mal.* ». Cet impératif est relié directement à l'obéissance à Dieu, la conscience bien formée étant comme la voix de Dieu en nous.

Jean-Paul II exhorte : « *Il n'y a que l'obéissance à Dieu pour faire naître la force et le courage de résister aux lois injustes des hommes*²³ ». Parfois, l'obéissance héroïque à sa conscience entraîne l'acte de foi. Ainsi Christoph Probst guillotiné à Munich le 23 février 1943. Etudiant en médecine de 23 ans et père de presque 3 enfants, il est le benjamin des membres de la *Rose blanche de Munich*, célèbre groupe d'étudiants qui a opposé à l'horreur nazie la seule force de la raison et de la conscience. Dans la nuit qui précéda sa mort, Christoph reçut le baptême et écrivit à sa mère : « *Je te remercie de m'avoir donné la vie. Si je ne me trompe pas, c'était la seule façon d'aller à Dieu.* »

Jean-Paul II (EV 73) rappelait le grand encouragement de l'Apocalypse : alors que St Jean voit toutes les activités humaines investies par le pouvoir blasphématoire de la Bête, un ange survint :

« *Ayant une bonne nouvelle éternelle à annoncer à ceux qui demeurent sur la terre* » Laquelle ? « *Craignez Dieu et glorifiez-le, car voici l'heure de son Jugement !* » Alors un second ange cria : « *Elle est tombé Babylone la Grande (...)* » *Voilà qui fonde la constance des saints, ceux qui gardent les commandements de Dieu et la foi en Jésus. 13 Puis j'entendis une voix me dire, du ciel: "Ecris: Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur; dès maintenant qu'ils se reposent de leurs fatigues, car leurs œuvres les accompagnent."*²⁴

B- L'objection de conscience en tant que droit.

Le Compendium de la DSE (CDSE) présente deux droits naturels destinés à limiter le pouvoir de l'autorité qui outrepasserait ses attributions : le droit à l'objection de conscience, et le droit de résister.

²⁰ St Augustin *De libero arbitrio* I, v,11

²¹ St Thomas d'Aquin *S.TH Ia-IIae, q.93,a.3,ad.2*

²² St Thomas d'Aquin *S.TH Ia-IIae, q.95,a.2*

²³ Jean-Paul II, *Evangelium vitae* 73,1

²⁴ Ap 13 et 14

Le refus de collaborer à des actions moralement mauvaises « *constitue non seulement un devoir moral, mais c'est aussi un droit humain fondamental que, précisément, en tant que tel, la loi civile doit reconnaître et protéger* ». EV 74 avertit : « *Ceux qui recourent à l'objection de conscience doivent être exempts non seulement de sanctions pénales, mais encore de quelques dommages que ce soit sur le plan légal, disciplinaire, économique et professionnel.* »

En France, l'objection de conscience n'est pas tenue pour un droit fondamental. Elle n'a été concédée aux médecins en ce qui concerne l'avortement et la stérilisation qu'à force de négociation, mais pas pour le personnel soignant en général ; pas non plus aux maires qui refusent de célébrer des mariages entre deux personnes de même sexe.

Au niveau européen, elle est reconnue comme droit fondamental (article 9 de la Convention Européenne des Droits de l'Homme), « *Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion (...) ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé* ». Or, un droit fondamental l'emporte en justice sur une simple loi positive. Nous comprenons alors la portée de la victoire contre le projet Estrela (à 7 voix près) remportée en décembre au Parlement Européen pour, entre autres, faire reconnaître l'avortement comme un *DROIT* fondamental.

Le droit européen rendrait-il pour autant raison à ceux que le droit français ne veut pas entendre ? Parfois, mais pas toujours car un mécanisme compliqué de conciliation des droits (réels ou fictifs) entre en jeu et peut relativiser l'objection de conscience. La CEDH reconnaîtra-t-elle l'objection de conscience de nos maires ?

Nous nous trouvons face à un paradoxe : alors que le droit fondamental à l'objection de conscience devrait être reconnu et protégé, il est plus efficace de négocier des clauses de conscience pour chaque profession particulièrement exposée. Mais pouvons-nous renoncer à promouvoir ce droit humain fondamental qu'est l'objection de conscience ? Ce serait renoncer à avoir une conscience...

C- Le droit de résister.

Le CDSE expose : « *Reconnaître que le droit naturel fonde et limite le droit positif signifie admettre qu'il est légitime de résister à l'autorité dans le cas où celle-ci viole gravement et de façon répétée les principes du droit naturel²⁵* ». Si l'autorité publique ne met pas tout en œuvre pour la réalisation du bien commun, elle trahit sa fin spécifique et par conséquent se délégitime²⁶. Le droit de résistance revêt un aspect collectif, il prolonge l'objection de conscience - éminemment personnelle- dans les situations graves et étendues.

Ses racines sont l'histoire d'Israël, le droit Romain (*jus resistendi*) et le droit canonique du Moyen-Age. On le trouve dans la Déclaration des droits de l'Homme de 1789 mais non dans la déclaration universelle de 1948 car son maniement est redoutable ! La Constitution allemande de 1949 la prévoit : « *Tous les Allemands ont le droit de résister à quiconque entreprendrait de renverser cet ordre, s'il n'y a pas d'autre remède possible* ». Il peut viser un changement partiel, ou s'appliquer à un changement plus radical.

L'Eglise privilégie la voie pacifique : « *La gravité du danger que comporte aujourd'hui le recours à la violence conduit de toutes façons à préférer la voie de la résistance passive, plus conforme aux principes moraux et non moins prometteuse de succès²⁷* ». Les critères de légitimité du recours aux armes (CEC au sujet du 5^{ème} commandement et de la légitime défense²⁸) sont difficiles à remplir. La *désobéissance civile* est une forme non violente de résistance, motivée par l'obéissance à une loi supérieure. Elle a un aspect public et médiatique car

²⁵ CDSE 400

²⁶ CDSE 398

²⁷ CDSE 401

²⁸ CDSE 401, ou CEC 2309 : les conditions d'une légitime défense par la force militaire

la publicité qu'on en fait vise à écarter tout soupçon sur la moralité de l'acte, et à réveiller la conscience publique endormie. C'est une voie qui s'accorde bien à la raison.

En conclusion, pour être fidèles aujourd'hui en France à notre conscience, et obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, ne nous laissons pas de promouvoir ces droits qui appartiennent à la nature humaine et ce faisant, nous travaillons à une réflexion sur la loi naturelle et la légitimité des prétendus droits.

Qui contraint les libertés : la Loi naturelle ou les dictatures du relativisme ? *par frère Ignace Domini*

Nous venons de faire le point sur :

- la **Loi naturelle**, cette « lumière de l'intelligence mise en nous par Dieu²⁹ » qui nous enseigne, à l'intime de notre conscience, le bien que nous devons faire et le mal que nous devons éviter. Fr Joseph nous a montré que son fondement est Dieu Créateur.

- Puis Sr Clotilde nous a aidés à faire le point sur la question de **l'objection de conscience** face à des lois iniques, contraires à la Loi naturelle.

La question qui m'a été posée nous invite à considérer maintenant les enjeux relatifs à notre **liberté**.

Notre Forum cherche à cerner la question de **l'autorité de Dieu** et de **l'autorité politique**, leur respective **légitimité**, leur **articulation** réciproque.

L'aborder du point de vue de la liberté suscite un certain nombre de questions :

- **Dans quelle mesure l'autorité de Dieu, qui s'exprime en tout un chacun par le moyen de la Loi naturelle, ne contraint-elle pas notre liberté ?** La réponse nous semble évidente. Si *être libre* signifie *se déterminer durablement pour le bien*, alors la Loi de Dieu, qui éclaire la conscience humaine en lui montrant clairement le bien à faire et le mal à éviter, protège et promeut la liberté de l'homme³⁰. La Loi naturelle, qui est l'expression de la Loi de Dieu dans le cœur de tout homme, travaille dans le même sens.

Autre question :

- **Dans quelle mesure l'autorité politique, qui s'exprime par le moyen de la Loi positive, de la Loi civile, ne contraint-elle pas notre liberté ?** En principe, nous devrions pouvoir proposer une réponse très proche de la première. La Loi civile a en effet bien vocation aussi à protéger et promouvoir la liberté de l'homme. En pratique, Sr Clotilde nous a montré qu'il n'en est pas toujours ainsi, particulièrement lorsque la Loi civile s'oppose ouvertement à la Loi naturelle.

²⁹ SAINT THOMAS D'AQUIN, *In Duo Praecepta Caritatis et in Decem Legis Praecepta. Prologus: Opuscula Theologica*, II, n. 1129, Turin, Marietti (1954), page 245, cité par JEAN-PAUL II, Lettre encyclique *Veritatis Splendor* sur quelques questions fondamentales de l'enseignement moral de l'Eglise, 6 août 1993, n. 40, abrégé dans la suite : VS 40.

³⁰ Cf. VS 35.

La question qui se pose alors est la suivante :

- **Lorsque l'autorité politique s'érige en régime dictatorial pour imposer sa vision relativiste, que deviennent les libertés individuelles et collectives ?** Les événements de ces derniers mois nous l'ont montré : atteintes à la liberté d'expression, atteintes à la liberté de circulation, atteintes à la liberté de conscience, atteintes à la liberté religieuse, atteintes à la liberté de vivre des plus petits et des plus faibles, atteintes à la liberté d'éducation, atteintes à la dignité du mariage, à la dignité du corps, à la dignité de la femme, atteintes à la dignité de l'amour humain, atteintes à la liberté d'entreprendre, etc...

Bref la question à laquelle nous devons répondre est :

- **Qui contraint les libertés : la Loi naturelle ou les dictatures du relativisme ?**

Après les interventions que nous venons d'écouter, la réponse nous semble évidente. La Loi de Dieu, la loi naturelle, sont au service de l'épanouissement de notre vraie liberté tandis que les dictatures du relativisme la contraignent de plus en plus. Pourtant la solution n'est pas si facile à percevoir. Elle dépend en effet de la conception que l'on a de la liberté.

Je vous propose donc de commencer par faire le point sur la notion de *liberté*, afin d'être au clair sur quelle liberté la *loi naturelle* semble contraindre, et quelle liberté véritable est **de fait contrainte** par les dictatures du relativisme.

Puis j'essayerai de vous donner quelques pistes, quelques exemples pour vous aider à construire un argumentaire réaliste afin de défendre et répandre une conception claire de la vraie liberté et de démonter les arguments fallacieux et la vision erronée relayés par les dictatures du relativisme actuelles.

Liberté d'indifférence et liberté de qualité³¹ (ou d'excellence)

Force est de constater que la *liberté* n'est pas une notion univoque et le Concile lui-même tout en rappelant la grandeur de la *liberté*, nous met en garde sur une certaine conception qui n'est pas droite et qu'il décrit « *comme la licence de faire n'importe quoi, pourvu que cela plaise, même le mal³².* » De fait, à la question, « que veut dire "être libre" pour vous ? », la plupart des jeunes répondent³³ : « faire ce que je veux, ce qui me plaît lorsque j'en ai envie ». Le Concile poursuit en parlant de la « *vraie liberté* » comme d'un « *choix conscient et libre [...] du bien³⁴.* »

On distingue classiquement **deux grandes conceptions de la liberté** qui ont marqué l'histoire du concept que ce soit en théologie ou en philosophie : la **liberté d'indifférence** et la **liberté de qualité**. L'Eglise n'a pris parti pour aucune des deux voies, en revanche, comme on va pouvoir le constater, certaines positions absolutisées sont sans doute à condamner. Cette équivocité de la *liberté* engendre bien des confusions car notre société contemporaine renvoie en général spontanément à la **liberté d'indifférence** alors que lorsque le Concile, Jean Paul II,

³¹ Source : Servais PINCKAERS, o. p., *Les Sources de la morale catholique* (Paris : Cerf), pages 381-385. Voir aussi <http://in-nomine.over-blog.com/article-du-libre-arbitre-a-liberte-d-indifference-et-a-la-liberte-d-excellence-114246869.html>

³² *Gaudium et Spes*, n. 17.

³³ Environ 32 élèves sur 35, d'après un test effectué dans une classe de seconde.

³⁴ GS 17 : « Mais la **vraie liberté** est en l'homme un signe privilégié de l'image divine. Car Dieu a voulu le laisser à son propre conseil pour qu'il puisse de lui-même chercher son Créateur et, en adhérant librement à lui, s'achever ainsi dans une bienheureuse plénitude. La dignité de l'homme exige donc de lui qu'il agisse selon **un choix conscient et libre**, mû et déterminé par une conviction personnelle et non sous le seul effet de poussées instinctives ou d'une contrainte extérieure. L'homme parvient à cette dignité lorsque, se délivrant de toute servitude des passions, par **le choix libre du bien**, il marche vers sa destinée et prend soin de s'en procurer réellement les moyens par son ingéniosité. Ce n'est toutefois que par le secours de la grâce divine que la liberté humaine, blessée par le péché, peut s'ordonner à Dieu d'une manière effective et intégrale. »

Benoît XVI ou le pape François parlent de *liberté*, ils pensent en fait **liberté de qualité ou d'excellence**.

Historiquement, la **liberté de qualité** est la conception classique de la liberté que l'on trouve chez les pères puis plutôt au sein de **l'école dominicaine** illustrée par **St Thomas d'Aquin**.

La **liberté d'indifférence**, amorcée par Saint Bonaventure mais surtout systématisée et structurée par **Guillaume d'Ockham** est plutôt présente au sein de **l'école franciscaine**.

Notons au passage que la *liberté de choix*, qu'on appelle classiquement le *libre-arbitre*, fait intervenir l'intelligence et la volonté. **L'intelligence montre les biens à atteindre. La volonté est ce qui veut le bien.**

La raison connaît le bien et la volonté cherche à le posséder.

Essayons à présent de comprendre la différence entre liberté de *qualité* et liberté d'*indifférence*.

Dans la **liberté de qualité** la liberté procède de la *raison* et de la *volonté*. Elle s'appuie sur le dynamisme de la nature qu'elle assume avec sa raison. Mon intelligence est naturellement tournée vers le Vrai et ma volonté est naturellement tournée vers le Bien. J'aspire naturellement au bonheur. La liberté a sa source dans **la nature humaine** donnée par Dieu. Elle est donnée en germe, puis se développe progressivement par *l'éducation* jusqu'à la maturité. D'une certaine façon, on ne naît pas libre, on le devient. La *loi* est le cadre qui nous aide à devenir libres. Elle correspond à l'attrait intime. Chaque acte augmente ou diminue notre liberté. Les vertus acquises nous amènent à poser des actes de qualité qui sont source de joie. La *liberté de qualité* engendre une **morale du bonheur et des vertus**, qui naît de l'attrait intérieur du Bien.

Passons à la liberté **d'indifférence** qui va porter son insistance sur la *volonté* et sur le rôle de la *conscience*. Pour Guillaume d'Ockham, la liberté de Dieu est première et absolue et le *bien* n'est qu'expression de Sa volonté arbitraire et non plus reflet de sa nature vraie et bonne³⁵. Ainsi, par exemple, la volonté de Dieu pourrait décider aujourd'hui que "tuer est un bien".

Par suite, Ockham affirme que la *liberté* précède et domine toute inclination naturelle au Vrai et au Bien. Elle procède de **la seule volonté** dans son « indifférence » envers les contraires. Nous sommes libres d'aspirer ou non au bonheur et ainsi de suite, c'est indifférent. C'est une affaire de choix personnel.

Quelles sont les conséquences de cette nouvelle conception ? Tout d'abord *volonté* et *liberté* vont s'identifier. Puis **la liberté va devenir une sorte d'absolu**. Ensuite, les autres volontés (Dieu, les autres hommes) sont perçues comme des entraves, des obstacles à ma propre volonté et donc à ma liberté. Il y a conflit de volontés. La loi n'est plus *un cadre qui me guide vers le Bien et le Vrai*, mais une obligation qui elle aussi *fait entrave à ma liberté* mais à laquelle *je choisis de me soumettre puisqu'elle est expression de la volonté de Dieu*. Chaque acte libre est indépendant des autres. Il n'y a plus de système des vertus. La vie morale est une succession de « cas de conscience » et **l'acte dit l'homme**. On aura donc une tendance très poussée à identifier l'acte à son auteur. Le *jugement objectif* porté sur l'acte devient *acte subjectif* porté sur l'ensemble de la personne. Enfin, la morale devient une « casuistique » régie par l'obéissance. Dans tel cas, je dois agir de telle manière. La vertu n'est plus qu'une habitude de soumission à la loi. La *loi* est extérieure à la liberté, qu'elle limite par l'obligation. Elle est l'œuvre de la pure volonté du législateur.

³⁵ de communion d'Amour entre les 3 personnes de la Trinité.

La *liberté d'indifférence* développée par Ockam a donc engendré une **morale de la loi et de l'obligation** où la considération du bonheur demeure extrinsèque. Certes, elle a mis l'accent **sur le rôle de la conscience**, ce qui était nécessaire et capital mais petit à petit la conscience est devenue sa propre norme. Le **bien** et le **vrai objectif n'existent plus** mais c'est la **conscience subjective qui dit ce qui est bon ou vrai**. D'où un réel souci dans l'éthique contemporaine.

Pour le redire en quelques mots :

- la *liberté d'indifférence* est une disposition **innée** de la **volonté seule**. Elle donne le primat à la conscience qui oblige d'après une **loi extérieure** qu'elle est cependant toujours libre de suivre ou non.

- la *liberté de qualité* est une disposition **acquise** de **l'intelligence et de la volonté**. Elle donne le primat à l'attrance du Vrai et du Bien, **loi intérieure** qui oriente mon agir vers le bonheur, soutenu par les vertus développées par la répétition d'actes moralement bons.

Pour faire encore plus simple, la *liberté de qualité* insiste sur la capacité acquise de **faire le bien quand je veux**. La *liberté d'indifférence* insiste sur le fait que **j'ai toujours le choix entre le bien et le mal**.

Prenons maintenant un exemple³⁶ qui peut nous aider à faire faire à nos contemporains le travail de passer de la liberté d'indifférence à la liberté de qualité : l'apprentissage du piano à un enfant.

Il faut d'abord que l'enfant possède certaines prédispositions à la musique, sinon, on perd son temps. Mais s'il est doué, il vaut la peine de lui enseigner les règles de la musique, et de les lui inculquer par des exercices nombreux et réguliers. Au début, l'élève, malgré son désir d'apprendre, éprouvera souvent les leçons comme une contrainte imposée à sa liberté et à ses attrait du moment. Il faudra maintes fois l'obliger à se mettre au piano. Mais s'il s'applique et persévère, l'enfant doué fera bientôt des progrès et parviendra à jouer avec justesse et mesure, avec une certaine aisance. Il prendra même plaisir à improviser. Son jeu deviendra plus personnel.

Dans cet exemple très simple, nous voyons clairement apparaître la *liberté de qualité*. Chacun est libre de frapper à sa guise sur chaque note du piano indifféremment. Mais cette liberté est rudimentaire, sauvage en quelques sorte. Elle cache l'incapacité de jouer convenablement des morceaux même faciles et d'éviter les fautes. En revanche, celui qui possède l'art du piano a réellement acquis une liberté neuve : la capacité de jouer convenablement toutes les pièces qu'il veut et d'en composer de nouvelles. Sa liberté au plan musical peut se définir comme un pouvoir lentement acquis d'exécuter à la perfection les œuvres qu'il veut. Elle repose sur des dispositions naturelles, sur un talent devenu ferme et stable par l'exercice régulier et progressif.

Comment conduire un dialogue constructif ?

Il ressort de ce petit approfondissement que lorsque nos contemporains sont heurtés par ce qu'ils appellent *l'intolérance des catholiques qui cherchent à imposer à tous leur « loi naturelle »*, ils sont tributaires d'une conception de la liberté qui se rapproche de la liberté d'indifférence absolutisée³⁷. Être libre consiste pour eux à **pourvoir faire une chose ou son**

³⁶ Tiré de Servais PINCKAERS, o. p., *Les sources de la morale chrétienne: sa méthode, son contenu, son histoire*, pages 361-362.

³⁷ Le bienheureux Jean-Paul II enseigne : « Dans certains courants de la pensée moderne, on en est arrivé à *exalter la liberté au point d'en faire un absolu, qui serait la source des valeurs*. C'est dans cette direction que vont les doctrines qui perdent le sens de la transcendance ou celles qui sont explicitement athées. On a attribué à la conscience individuelle des prérogatives d'instance suprême du jugement moral, qui détermine d'une manière catégorique et

contraire, indépendamment de toute orientation vers le bien. Soutenir qu'il existe un Bien objectif reconnaissable par tous et auquel tous sont tenus de se soumettre, c'est objectivement contraindre leur liberté d'indifférence. Une telle situation n'est pas rare. Elle est souvent tendue. Comment faire pour en sortir et introduire un dialogue en vue d'une ouverture des esprits à la Vérité objective ?

Nous sommes là face aux tenants d'une **idéologie relativiste et sceptique**. Un raisonnement théorique, comme nous venons de le développer, ne conduira probablement à rien dans un premier temps. Il sera sans doute plus judicieux d'attaquer par des exemples concrets ou des images qui frappent l'imagination³⁸. Et ne soyons pas effarouchés par les arguments qu'ils avancent. Ils le font de façon dictatoriale car ils n'ont pas le soutien de la raison. A nous de nous appuyer sur la raison pour démonter leurs positions. Ayons confiance. Jésus est la Vérité, la lumière que les ténèbres n'ont pas arrêtée. Face au relativisme, le dossier catholique est vraiment béton. Nous n'avons vraiment pas à avoir peur. Il suffit de prendre le temps de se former.

On pourra parfois relever les incohérences internes de leurs propositions :

- Ils affirment de façon dictatoriale **qu'il n'y a pas de Vérité absolue**. Mais est-ce que dans leur esprit cette affirmation n'est pas absolue ?
- Ils affirment de façon dictatoriale **qu'on ne peut pas savoir** avec certitude si une action est bonne ou mauvaise. Mais cela même qu'ils affirment, peut-on le savoir avec certitude ?

L'important est de se former en assimilant certains raisonnements simples s'appuyant sur des exemples parlants. Comprenons par exemple que leur conception rejette à la fois l'idée de *loi* et celle de *nature*³⁹. Mais ce rejet n'est pas réaliste.

Défendre la nature humaine

Pour le courant *existentialiste*, être humain relève d'un **projet**. Il n'y a plus de *nature humaine*⁴⁰, seules subsistent des *existences* en devenir, marquées par la contingence et la particularité. Finalement, nous aurions le sens du bien de notre culture. On retrouve ici le perspectivisme éthique. La prétention de la raison morale à tenir un discours universel devrait alors être dénoncée au nom de **l'historicité des normes inscrites dans le particularisme des cultures** et des groupes humains. L'exigence morale d'accomplir le bien, désormais impossible à fonder universellement parce que déliée de la vérité d'un ordre moral objectif, ne serait alors qu'arbitraire, mystification, imposture idéologique ou arriération psychologique.

Pour répondre à une telle objection, nous pourrions prendre un exemple concret : le droit à l'infanticide.

Pour quelques temps encore, la majorité de nos concitoyens s'accordera pour condamner ce crime horrible.

infaillible le bien et le mal. A l'affirmation du devoir de suivre sa conscience, on a indûment ajouté que le jugement moral est vrai par le fait même qu'il vient de la conscience. Mais, de cette façon, la nécessaire exigence de la vérité a disparu au profit d'un critère de sincérité, d'authenticité, d'« accord avec soi-même », au point que l'on en est arrivé à une conception radicalement subjectiviste du jugement moral. » VS 32.

³⁸ Pour un argumentaire plus percutant sur les questions de sincérité, tolérance et relativisme, voir la vidéo d'Antoni sur notre médiathèque en ligne : http://fmnd.org/media.php?id_media=273

³⁹ Le développement qui suit est tiré de MEDEVIELLE Geneviève, « La loi naturelle selon Benoît XVI », *Études*, 2009/3 Tome 410, p. 353-364.

⁴⁰ Dans son étude sur la *loi naturelle*, la CTI analyse que la liberté humaine devient dans cette perspective « le pouvoir de tenir pour rien ce que l'homme est par nature. Le sujet devrait donc refuser toute signification à ce qu'il n'a pas choisi personnellement et décider pour lui-même ce que c'est que d'être homme. » Commission Théologique Internationale, *A la recherche d'une éthique universelle : nouveau regard sur la loi naturelle*, n. 71.

Pourtant, ne semble-t-il pas que nous dépendons en cela de notre culture judéo-chrétienne ? Peut-être pas quand on sait que déjà dans la Grèce antique, l'infanticide était considéré comme un homicide. Souillé par son acte, le criminel devenait un *excommunié*, condamné par la loi à l'exil et interdit d'assister aux funérailles de sa victime. Oui, mais l'infanticide était pratiqué à Sparte sur les jeunes garçons qui semblaient incapables de défendre la cité. Et à Rome, on ne conservait en général que la fille aînée⁴¹. Ce n'est qu'à la fin du IV^e siècle que le droit de vie et de mort sur ses enfants est retiré au *pater familias*. Il y a là très clairement l'influence néfaste et obscurantiste du christianisme.

Dans plusieurs tribus amazoniennes, la pratique de l'infanticide, quoique très rare, demeure. Or aujourd'hui, certains défendent cette pratique **au nom de la culture indienne** contre l'imposition de valeurs étrangères à ces croyances, à ce mode de vie. Pourtant plusieurs députés du gouvernement brésilien, ainsi que des membres d'organisations représentant des ethnies indiennes, voudraient la voir interdite.

Que faut-il faire ? Est-ce au nom de la majorité démocratique qu'une telle pratique doit être interdite ? Ou bien faut-il interdire l'infanticide au nom d'une loi inscrite dans le cœur de tout homme, d'une loi objective qui s'impose à tous ?

Oui, mais cela dépend de la *conscience* de chacun. Le recours à la conscience. Voilà peut-être la porte d'entrée la plus accessible. Quelle que soit la question en cause, la *conscience morale* demeure une référence inévitable dès lors qu'il s'agit d'attester du sens de la vie de l'homme et de sa dignité. Même lorsque l'éthique contemporaine insiste plus sur **la responsabilité de la liberté** que sur **le sens de l'obéissance à des normes qui nous seraient communes**, c'est toujours par rapport à la *conscience* qu'on arrive au **choix décisif**. Il est donc à mon avis opportun d'envisager avec sérieux, mais aussi avec discernement⁴², le pouvoir de la *conscience* de savoir ce qui est bon pour l'homme, ce qui est bien, ce qui est mal. Le Concile Vatican II l'a réaffirmé au § 16 de la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* : « au fond de sa conscience, l'homme découvre la présence d'une loi qu'il ne s'est pas donnée à lui-même, mais à laquelle il est tenu d'obéir⁴³. »

Défendre la Loi

Je ne m'arrête pas longtemps sur **la question de la Loi**. Vous trouverez par vous-même les exemples parlant pour montrer que la Loi est utile à la liberté. Ainsi, le **code de la route** ne viole pas ma liberté mais la protège. Ma vraie liberté ne consiste pas à décider si je passe quand c'est vert ou quand c'est rouge, mais à reconnaître que pour mon bien, je dois passer quand c'est vert, et à effectivement choisir cette option raisonnable.

D'où **l'importance** pour la liberté **d'une éducation** qui transmette la Loi, **qui initie** aux règles de la vie. A ce propos, Lewis écrivait déjà en 1943 : « [...] la différence entre l'ancienne et la nouvelle éducation sera d'importance. Là où l'ancienne *initiait*, la seconde *conditionne*. Avec l'ancienne, on traitait les élèves comme les oiseaux traitent leurs petits pour leur apprendre à voler ; dans la nouvelle, on les traite plutôt comme un éleveur traite ses jeunes volailles, pour des raisons dont elles ignorent tout. En un mot, l'ancienne éducation était une sorte de propagation — des hommes transmettant la force de leur humanité aux hommes —, la nouvelle n'est que propagande⁴⁴. »

⁴¹ Régine Pernoud écrit : « *Tous les juristes ont relevé ce qu'on appelle la disparition forcée des cadettes.* » Régine PERNOUD, *La femme au temps des cathédrales*, Paris, Éd. Stock, 1980, page 22.

⁴² Voir le développement du bienheureux Jean-Paul II dans *Veritatis Splendor* : VS 54-64.

⁴³ Voir aussi MEDEVIELLE Geneviève, « La loi naturelle selon Benoît XVI », *Études*, 2009/3 Tome 410, p. 353-364.

⁴⁴ C. S. LEWIS, *L'abolition de l'homme* (*The Abolition of man*, 1943), Éditions Raphaël, Suisse, 2000, Traduction de Denis Ducatel, page 37.

Conclusion

En guise de conclusion, je voudrais vous rappeler l'appel du bienheureux Jean-Paul II lors de son dernier passage à Lourdes en 2004 : « La Vierge de Lourdes a *un message pour tous*. Le voici : *soyez des femmes et des hommes libres !* Mais rappelez-vous : la liberté humaine est une liberté marquée par le péché. Elle a besoin elle aussi d'être libérée. *Christ en est le libérateur*, Lui qui « nous a libérés pour que nous soyons vraiment libres » (Ga 5, 1). Défendez votre liberté⁴⁵ ! »

Annexe 1 : Liberté de choix, liberté de grâce, liberté de gloire

Nous avons été créés par Dieu libres, pour le bien. Notre liberté de choix entre le bien et le mal ne s'épanouit réellement, ne s'accomplit qu'en **faisant le bien**. Le choix du mal blesse notre liberté en l'aliénant, en la rendant esclave de ce qui l'avilit. Par respect et par soin pour notre liberté, Dieu, *non seulement éclaire notre conscience* par le don de sa Loi, loi naturelle inscrite en chaque cœur, Loi révélée donnée à Moïse sur le Sinäï, *mais encore*, par la Loi nouvelle de l'Évangile qu'est l'Esprit-Saint en personne⁴⁶, Il **nous libère** effectivement de la loi du péché et de la mort⁴⁷, en affermissant notre *liberté de choix en liberté de grâce*, en vue de la *liberté de gloire*⁴⁸ que nous connaissons au Ciel⁴⁹.

Pas trace de contrainte dans ce complot amoureux entre Dieu et sa créature. L'apôtre saint Jacques a raison de parler de « *loi parfaite de liberté*⁵⁰ » et saint Paul précise que cette liberté est tout entière au service de la charité, de l'amour⁵¹. Quant à saint Jean, il souligne le rapport intime que la liberté entretient avec la Vérité qui rend libre⁵². Ce rapport à la Vérité est fondamental, car il est justement la pierre d'achoppement des dictatures du relativisme, qui refusent à la Vérité toute "prétention absolutiste". Mais la liberté, comme orientation volontaire vers le bien réclame

⁴⁵ JEAN-PAUL II, Homélie du 15 août 2004 à Lourdes.

⁴⁶ SAINT THOMAS D'AQUIN, *Summa theologiae, Ia-IIae*, q. 108, a. 1, ad 2 : « Puisque la grâce de l'Esprit Saint nous est infusée à la façon d'un *habitus* intérieur nous inclinant à agir droitement, elle nous fait librement accomplir les œuvres que la grâce appelle, et éviter celles qui la contrarient. Ainsi donc, la loi nouvelle mérite doublement le nom de **loi de liberté** : d'abord parce qu'elle ne nous assujettit à faire ou à éviter que les actes essentiellement nécessaires ou contraires au salut, qui sont commandés ou interdits par la loi. Ensuite parce que, même ces commandements ou prohibitions, elle fait que nous les accomplissons librement, en ce sens que nous les accomplissons en vertu d'un instinct intérieur de la grâce. Pour ces deux raisons, la loi nouvelle est appelée 'loi de liberté parfaite' (Jc 1, 25) »

⁴⁷ Cf. Rm 8, 2 : « la loi de l'Esprit qui donne la vie en Jésus Christ m'a libéré de la loi du péché et de la mort. »

⁴⁸ Cf. Rm 8, 21 : « la création garde l'espérance de [...] connaître la **liberté de gloire** des enfants de Dieu » (*libertatem gloriae filiorum Dei*).

⁴⁹ Nous devons à Saint Bernard la distinction entre ces trois libertés : « Il y a trois sortes de libertés. [...] Nous sommes libres de la nécessité par la nature, du péché par la grâce et de la misère dans la céleste patrie. Nous appellerons la première, **liberté naturelle**, la seconde, **liberté de la grâce**, et la troisième, **liberté de la vie ou de la gloire**. [...] En premier lieu, nous avons été créés, nobles créatures en Dieu, pour avoir une volonté libre et une liberté volontaire; en second lieu, nous avons été refaits à l'innocence, créatures nouvelles en Jésus-Christ, et en troisième lieu, nous avons été élevés à la gloire, créatures parfaites dans l'Esprit. Ainsi, la première de ces libertés est un titre d'honneur, la seconde une source de force, et la troisième le comble du bonheur », SAINT BERNARD, *Traité de la grâce et du libre-arbitre*, III, 7. Voir également les actes du Forum *Liberté et Loi dans l'éducation* de février 2010 disponibles ici : http://fmnd.org/PDF/actes_edu_2010.pdf spécialement à la page 3.

⁵⁰ Jc 1, 25 : « Celui qui fixe son regard sur la loi parfaite, la **loi de liberté**, et qui l'y tient attaché, n'écouterait pas pour oublier aussitôt, mais pratiquant ce qu'il a entendu, celui-là trouvera son bonheur en l'accomplissant. »

⁵¹ Cf. Ga 5, 13 : « Vous, mes frères, vous avez été appelés à la liberté ; seulement, que cette liberté ne se tourne pas en prétexte pour la chair ; mais par la charité mettez-vous au service les uns des autres. »

⁵² Cf. Jn 8, 32 : « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous rendra libres. »

un Bien objectif, une référence absolue qui permette d’orienter l’agir de façon sûre⁵³. La boussole, pour fonctionner, a besoin du Nord. De même, la liberté, pour se déterminer, a besoin du Bien. Le Nord ne contraint pas plus la boussole que le Bien contraint la liberté. Simplement, il attire.

Annexe 2 : La Vierge Marie, seule créature parfaitement libre

Jean-Paul II à Lourdes : « Chers amis, pour cela nous savons que nous pouvons compter sur Celle qui, n’ayant jamais cédé au péché, est la seule créature parfaitement libre. C’est à elle que je vous confie. Marchez avec Marie sur les chemins de la pleine réalisation de votre humanité⁵⁴ ! »

Du libéralisme avancé au totalitarisme rejetant la Loi naturelle ***par sœur Philippine Domini***

Nous venons de faire le point sur :

Il est important, pour conclure ce 2ème forum, de montrer qu’à partir du moment où on s’affranchit des principes de la loi naturelle, c’est tout l’Etat de droit qui vacille sur ses bases. Nous le verrons d’abord en comprenant mieux comment fonctionne notre système démocratique, puis en considérant les faiblesses d’une idéologie libérale livrée à elle-même. Nous entrons tout de suite dans le vif du sujet, en posant une question qui nous fait sortir du prêt-à-porter de la pensée, selon l’expression du Pape François.

1 – Une démocratie libérale peut-elle devenir un Etat totalitaire ?

- **Qu’est-ce qu’un système totalitaire ?** Souvent, on pense que l’absence d’élections et la violence policière sont les principales caractéristiques des régimes totalitaires. Or, le totalitarisme est plus qu’une dictature exerçant pourtant un contrôle sur les personnes. L’Etat totalitaire, comme son nom l’indique, prétend tout régenter : la vie politique, évidemment, mais aussi la vie sociale, économique et spirituelle. Il se reconnaît au fait qu’il parvient à s’immiscer jusque dans la sphère intime de la pensée, en imposant une idéologie, hors de laquelle les citoyens sont considérés comme ennemis de la communauté. Le totalitarisme conteste ainsi toute liberté intérieure, en ne permettant à quiconque de se réclamer d’une autorité, de principes ou de traditions sur lesquels l’État n’aurait pas de prise. C’est donc la prétention de l’État à régner sur les consciences, en intervenant même dans des domaines qui ne devraient pas relever de sa compétence, comme par exemple, se substituer aux parents pour l’éducation des enfants.

- **Aux sources de l’Etat de droit**⁵⁵ : Notre système est avant tout une démocratie, fondée essentiellement sur la Déclaration des Droits de l’homme et du citoyen de 1789. Celle-ci institue deux principes qui nous paraissent élémentaires, mais comportent en même temps un certain

⁵³ Je me permets de renvoyer ici aux approfondissements du bienheureux Jean-Paul II dans *Veritatis Splendor* sur les rapports entre liberté et loi (Cf. VS 35-53), puis entre conscience et vérité (Cf. VS 54-64) que nous avons étudiés en détail lors de deux précédents forum ici à Sens en 2010 et 2011 :

- Actes du Forum 2010 sur *Liberté et Loi dans l’éducation* : http://fmnd.org/PDF/actes_edu_2010.pdf

- Actes du Forum 2011 sur *Conscience et Vérité* : http://fmnd.org/PDF/Actes/actes_forum2011.pdf

⁵⁴ JEAN-PAUL II, Homélie du 15 août 2004 à Lourdes.

⁵⁵ Voir une interview de Michel de Jaeghere publiée sur [Renaissance catholique](http://www.renaissancecatholique.com) « Peut-on résister au nouveau totalitarisme ? » - mai 2013

danger⁵⁶. Pour aller court : le 1er principe assure que tout représentant validement désigné par élection est considéré comme légitime. Le 2nd principe est son corollaire : « *La loi est l'expression de la volonté générale.* » Ces deux principes réalisent ce qu'on pourrait appeler 'la canonisation de la majorité', à savoir qu'à l'usage, on tend à considérer qu'un gouvernement est bon non plus tellement dans la mesure où il poursuit le bien commun que dans la mesure où il a été démocratiquement élu. De même, une loi, pour être incontestable, n'a besoin que d'une chose : être, elle aussi, approuvée par la majorité. En additionnant ces deux principes, on voit poindre comme une perversion du système : c'est la démocratie elle-même qui donne à la loi un pouvoir illimité, de sorte qu'il n'y a rien au-dessus de la majorité. Si cette dernière se met à dire d'un mal qu'il est un bien, si elle transforme des devoirs en droits, rien ne peut contrecarrer son pouvoir et alors, aussi antinomique que cela paraisse, nous versons dans une démocratie totalitaire ! Rappelons ici la mise en garde du Bienheureux Jean-Paul II : « *la valeur de la démocratie elle-même se maintient ou disparaît en fonction des valeurs qu'elle incarne et promeut : sont fondamentaux et indispensables la dignité de toute personne humaine, le respect de ses droits intangibles et inaliénables, ainsi que la reconnaissance du " bien commun " comme fin de la vie politique. Or, le fondement de ces valeurs ne peut se trouver dans des majorités d'opinion provisoires et fluctuantes*⁵⁷ »

- **Que dire des moyens de communication ?** Tout régime totalitaire possède les moyens de former les consciences à son idéologie. C'est une donnée intrinsèque du système. On parle en général de monopole des moyens de communication, ou, plus simplement, de propagande, dont la définition est : *diffusion d'idées auprès d'un large public, destinée à lui faire adopter certaines opinions politiques et à influencer ses choix électoraux et son comportement social*. Il est impossible de ne pas constater qu'aujourd'hui, les mass médias mettent à disposition du pouvoir, des partis et des lobbies, des moyens de manipulation des esprits d'une puissance sans précédent. On les a vus à l'œuvre, avant, pendant et après l'adoption des lois qui ont remodelé la société, depuis quarante ans, pour lui faire admettre : les bienfaits de la révolution sexuelle, l'avortement, les manipulations génétiques, le mariage homosexuel, et aujourd'hui l'euthanasie.

Avec cela, la situation présente déjà un aspect assez critique...Arrêtons-nous maintenant sur l'idéologie libérale.

2 – A la recherche du bien commun...

Aux antipodes du collectivisme, le libéralisme affirme la primauté de l'individu sur la société. De par son origine, le libéralisme prône l'indépendance du temporel, et refuse toute proposition qui exprimerait une vérité marquée du sceau de l'universel. C'est pourquoi, au concept de nature humaine il préfère celui d'individus, dotés d'une liberté absolue donnant valeur à toute chose. C'est d'ailleurs parce que sa liberté se suffit à elle-même que l'individu peut se permettre d'ignorer la vérité objective sur l'homme, sa nature et ses devoirs. D'ailleurs, pour un libéral, la nature ne se reçoit pas, elle se construit. Le libéralisme engendre donc le relativisme, qui nie l'existence d'une norme morale enracinée dans la nature de l'être humain. A partir de là, plusieurs questions se posent :

- **Que va faire ce moi, livré à ses motivations diverses et transitoires, à ses goûts voire à ses passions**, si aucune loi supérieure ne lui indique le bien à faire et le mal à éviter, principes premiers de la loi naturelle ? L'expérience montre que, livré à lui-même, le moi conduit à un subjectivisme intransigeant, qui fait de tout désir une exigence, sans vraie réflexion sur son

⁵⁶ DDHC art 3 : « *Le principe de toute souveraineté réside dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément* » et article 6 « *La loi est l'expression de la volonté générale.* »

⁵⁷ EV70

propre bien ou sur celui des autres. C'est pourquoi on dit du libéralisme qu'il est d'abord libertaire. Cela se vérifie aussi bien au niveau personnel, qu'au niveau des politiques publiques, qui s'efforcent de promouvoir des droits individuels plutôt que de viser un bien commun comportant nécessairement des devoirs et des exigences. Chacun trouve alors dans la pratique de la démocratie le moyen d'exprimer ses revendications catégorielles, les lobbies tirant leur épingle du jeu. On le voit en France avec l'avortement : en 1975, la loi Veil visait à encadrer la dépénalisation de l'avortement pour certains cas. Aujourd'hui, résultat d'une course en avant pour toujours plus de droits, on a légiféré pour pénaliser les entraves à l'avortement, établissant le meurtre d'un être humain en droit. C'est la logique de l'accomplissement du moi « *compris en termes d'autonomie absolue* », qui fait aboutir *inévitablement à la négation de l'autre, ressenti comme un ennemi dont il faut se défendre.*⁵⁸ »

- Comment faire coexister toutes les libertés ?

- D'un point de vue pratique, sur la base de l'égalité entre tous : non pas fondée sur la vérité de la nature, comme dans l'anthropologie chrétienne, puisqu'on la réfute, mais conçue comme la possibilité offerte à chacun de poursuivre des fins multiples, parfois opposées et d'avoir tous les droits, même ceux qui rompent avec la nature. L'argument ultime et décisif des promoteurs de la loi Taubira n'était-il pas l'égalité devant le mariage donnant le droit à des homosexuels de créer une famille ? C'est, nous l'avons vu, dans le consensus de la majorité qu'est trouvée la base minimale pour rendre possible la vie commune dans ce contexte.
- D'un point de vue philosophique, sur la base de la tolérance : notion sans aucun principes stables, mais qui va déterminer des repères éthiques, de manière discrétionnaire. Bien qu'arbitraires, ces 'labels' sont étonnamment suffisants pour juger les parties en présence et pour exclure tout débat de fond. Par exemple, le 26 décembre 2013, un parti politique français jugeait **intolérable** le projet de loi du gouvernement espagnol visant à limiter l'avortement à des cas d'exception !

- **La liberté peut-elle être illimitée ?** La logique poussée à l'extrême fait que le moi peut aller jusqu'à détruire le fondement même du moi : la vie, sur laquelle on veut avoir un droit ultime : celui de la supprimer ! C'est que, disait Jean-Paul II, le lien entre la liberté et la vérité [est] si fort qu'*une liberté qui refuserait de se lier à la vérité tomberait dans l'arbitraire, finirait par se soumettre elle-même aux passions les plus dégradantes et par s'autodétruire.*⁵⁹

Au final, comment ne pas admirer la justesse de vue de Jean-Paul II, qui situait « *la racine du totalitarisme moderne dans la négation de la dignité transcendante de la personne humaine, image visible du Dieu invisible et, précisément pour cela, de par sa nature même, sujet de droits que personne ne peut violer, ni l'individu, ni le groupe, ni la classe, ni la nation, ni l'Etat.*⁶⁰ »

3 – La loi naturelle au secours de la démocratie libérale

Il est clair qu'en s'affranchissant des principes moraux de la loi naturelle le système libéral s'est aussi affranchi de la recherche du bien commun, et qu'il est condamné à verser dans le déclin parce qu'il se prive de la force intrinsèque liée à la vérité. La situation est très préoccupante. Benoit XVI parlait en ce sens d'*un obscurcissement tragique de la conscience collective, qui est une crise de la civilisation humaine avant d'être une crise de la civilisation chrétienne.* Même Alexis de Tocqueville (1805-1859), qui a beaucoup influencé le libéralisme, était convaincu, après avoir étudié la démocratie en Amérique, que la pérennité des institutions de ce pays résidait dans sa force morale, nourrie du christianisme protestant. Un des héritages de ce grand penseur

⁵⁸ EV 20

⁵⁹ CA 6

⁶⁰ VS 99

politique est donc que les institutions ne peuvent se maintenir et être efficaces sans des convictions éthiques communes. Créer les conditions nécessaires pour que l'on prenne pleinement conscience du rôle de la loi naturelle pour la société tout entière, voilà le grand défi de la démocratie moderne :

- *Pour fonder, en raison des droits de l'homme, et pas seulement en belles paroles, rendant possible un dialogue interculturel et interreligieux capable de favoriser la paix universelle*
- *Pour rappeler le caractère objectif des normes élémentaires qui doivent régir la vie sociale et politique, en particulier, les valeurs morales stables qui ne dépendent pas des fluctuations d'une majorité;*
- *Pour montrer qu'une large mobilisation est possible, car les domaines de la loi naturelle ne sont pas de nature confessionnelle, mais relèvent du souci que chaque citoyen doit avoir pour le bien commun de la société⁶¹.*

⁶¹ A la recherche d'une éthique universelle – CTI 2009 n°35

Troisième partie du Forum :

L'autorité et la juste autonomie du pouvoir temporel

Le Concile Vatican II et la juste autonomie du pouvoir temporel par Père Bernard Domini

Les deux premières parties de notre Forum nous ont permis de mieux comprendre ce que Jésus voulait dire par cette phrase : « Rendez à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu ». Pouvons-nous dire qu'en 2014 la séparation des pouvoirs temporel et spirituel est un fait acquis pour tous ? Pouvons-nous dire que, là où ce fait est acquis, cette séparation se vit dans la sérénité et la paix des cœurs ? L'autorité de Dieu est gravement contestée en notre temps d'éclipse de Dieu et de dictatures du relativisme, mais nous ne devons pas perdre courage : continuons à témoigner avec conviction de la Loi naturelle et de l'autorité de Dieu, même s'il faut aller à contre-courant ! Témoigner de l'autorité de Dieu ne nous autorise pas à ne pas reconnaître la légitime et juste autonomie du pouvoir temporel. Le **Concile Vatican II** (LG 36) enseigne : « *En raison de l'économie elle-même du salut, les fidèles doivent apprendre à distinguer avec soin entre les droits et les devoirs qui leur incombent en tant que membres de l'Eglise et ceux qui leur reviennent comme membres de la société humaine. Qu'ils s'efforcent d'accorder harmonieusement, les uns et les autres entre eux, se souvenant que la conscience chrétienne doit être leur guide en tous domaines temporels, car aucune activité humaine, fût-elle d'ordre temporel, ne peut être soustraite à l'empire de Dieu. De même, en effet, qu'il faut reconnaître à la cité terrestre légitimement appliquée aux soucis du siècle, le droit d'être régie par ses propres principes, de même, c'est à juste titre qu'est rejetée la doctrine néfaste qui prétend construire la société sans aucune considération pour la religion, qui s'attaque à la liberté religieuse des citoyens et l'élimine* ». Vatican II, c'est clair, reconnaît l'autonomie du pouvoir temporel, mais cette autonomie n'est pas absolue : aucune activité humaine ne peut être soustraite à l'empire de Dieu ! La distinction des pouvoirs, pour le Concile, ne doit pas être conçue dans l'opposition mais dans l'harmonie.

Dans la Constitution pastorale *Gaudium et Spes* (36), les Pères du Concile ont davantage précisé leur pensée : « *Un grand nombre de nos contemporains semblent redouter un lien étroit entre l'activité concrète et la religion: ils y voient un danger pour l'autonomie des hommes, des sociétés et des sciences. Si, par autonomie des réalités terrestres, on veut dire que les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser, une telle exigence d'autonomie est pleinement légitime: non seulement elle est revendiquée par les hommes de notre temps, mais elle correspond à la volonté du Créateur. C'est en vertu de la création même que toutes choses sont établies selon leur ordonnance et leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser, une telle exigence d'autonomie est pleinement légitime: non seulement elle est revendiquée par les hommes de notre temps, mais elle correspond à la volonté du Créateur. Mais si, par "autonomie du temporel", on veut dire que les choses créées ne dépendent pas de Dieu et que l'homme peut en disposer sans référence au Créateur, la fausseté de tels propos ne peut échapper à quiconque reconnaît Dieu. En effet, la créature sans Créateur s'évanouit. Du reste, tous les croyants, à quelque religion qu'ils appartiennent, ont toujours entendu la voix de Dieu et sa manifestation, dans le langage des*

créatures. Et même, l'oubli de Dieu rend opaque la créature elle-même ». Au numéro 76 de la même Constitution Gaudium et Spes, nous lisons : « *Sur le terrain qui leur est propre, la communauté politique et l'Eglise sont indépendantes l'une de l'autre et autonomes. Mais toutes deux, quoique à des titres divers, sont au service de la vocation personnelle et sociale des mêmes hommes. Elles exerceront d'autant plus efficacement ce service pour le bien de tous qu'elles rechercheront davantage entre elles une saine coopération, en tenant également compte des circonstances de temps et de lieu. L'homme, en effet, n'est pas limité aux seuls horizons terrestres, mais, vivant dans l'histoire humaine, il conserve intégralement sa vocation éternelle* ».

Jean-Paul II, dans son important discours au Parlement européen, le 11 octobre 1988, disait : « *Il me paraît important de rappeler que c'est dans l'humus du christianisme que l'Europe moderne a puisé le principe – souvent perdu de vue pendant les siècles de « chrétienté » – qui gouverne le plus fondamentalement sa vie publique : je veux dire le principe, proclamé pour la première fois par le Christ, de la distinction de « ce qui est à César » et de « ce qui est à Dieu ».* Cette distinction essentielle entre la sphère de l'aménagement du cadre extérieur de la cité terrestre et celle de l'autonomie des personnes s'éclaire à partir de la nature respective de la communauté politique à laquelle appartiennent nécessairement tous les citoyens et de la communauté religieuse à laquelle adhèrent librement les croyants. Après le Christ, il n'est plus possible d'idolâtrer la société comme grandeur collective dévoratrice de la personne humaine et de son destin irréductible. La société, l'Etat, le pouvoir politique appartiennent au cadre changeant et toujours perfectible de ce monde. Nul projet de société ne pourra jamais établir le Royaume de Dieu, c'est-à-dire la perfection eschatologique, sur la terre. Les messianismes politiques débouchent le plus souvent sur les pires tyrannies. Les structures que les sociétés se donnent ne valent jamais d'une façon définitive; elles ne peuvent pas non plus procurer par elles-mêmes tous les biens auxquels l'homme aspire. En particulier, elles ne peuvent se substituer à la conscience de l'homme ni à sa quête de la vérité et de l'absolu ». La pensée de Jean-Paul II est très importante pour l'interprétation droite et juste de Vatican II. Ce Bx Pape distingue la sphère de l'aménagement du cadre extérieur de la cité terrestre qui concerne l'autorité politique (César) et la sphère de l'autonomie des personnes qui concerne l'autorité de Dieu. L'autorité politique construit la civilisation terrestre qui ne peut pas combler les désirs infinis de vérité et d'amour inscrits dans le cœur de toute personne humaine par Dieu Créateur. Le Royaume de Dieu, Seul, comblera ces désirs !

Les Lois Neuwirth, Veil, Taubira sont-elles légitimes ? par sœur Philippine Domini

[Rappel si cela n'a pas été fait : La loi Neuwirth du 28 décembre 1967 autorise l'usage des contraceptifs, la loi Veil du 17 janvier 1975 dépénalise l'avortement et la loi Taubira du 17 mai 2013, ouvre le mariage aux couples de personnes de même sexe.]

Ces lois sont-elles légitimes ? Pour beaucoup, oui. En réalité, non. Il faut donc considérer de quels critères de légitimité on parle. Cela nous permettra aussi de comprendre encore un peu mieux comment César parvient à prendre la place de Dieu. On dégagera 3 causes à la perte du sens de légitimité.

1 – La confusion entre le légal et le moral

Il faut d'abord revenir brièvement sur une des limites de notre système politique, déjà évoquée hier, à savoir, cette exaltation de la démocratie, qui amène nos compatriotes à confondre la légalité d'une loi -ou d'un gouvernement- et sa légitimité. Une loi est certes légale lorsqu'elle est adoptée par une majorité démocratiquement désignée. Est-elle pour autant légitime ?

Le bienheureux Jean-Paul II fournit un précieux élément de discernement : *«Fondamentalement [La démocratie] est un "système " et, comme tel, un instrument et non pas une fin. Son caractère 'moral' n'est pas automatique, mais dépend de la conformité à la loi morale, à laquelle la démocratie doit être soumise, comme tout comportement humain⁶². »* Donc, le fait qu'une loi soit adoptée selon les règles en vigueur de la démocratie n'exclut pas un examen de ses dispositions : *«La conscience universelle réagit à juste titre devant des crimes contre l'humanité dont [le siècle passé] a fait la triste expérience. Ces crimes cesseraient-ils d'être des crimes si, au lieu d'être commis par des tyrans sans scrupule, ils étaient légitimés par l'assentiment populaire? En réalité, la démocratie ne peut être élevée au rang d'un mythe, au point de devenir un substitut de la moralité ou d'être la panacée de l'immoralité.⁶³ »*

Il est bon d'insister sur deux points souvent mal compris :

➤ **L'Eglise n'est pas hostile à la démocratie** : qui est même un " *signe des temps "positif* disait Jean-Paul II. Mais l'Eglise rappelle les conditions à même de garantir la légitimité du système :

→ d'une part, si on veut que le gouvernement du peuple soit conforme au bien commun, il faut nécessairement que la conscience de ce peuple soit éduquée dans le sens du bien commun. La question est donc de savoir si le législateur doit suivre l'évolution des mœurs et déclarer légale toute revendication ou bien s'il doit refuser de confondre le droit avec les faits, et admettre que les lois qu'il adopte *«jouent un rôle de grande importance et parfois déterminant dans la formation des mentalités et des habitudes⁶⁴»* et qu'il a donc une responsabilité éducative vis-à-vis de la société.

→ d'autre part, pour le dire avec Jean-Paul II : *"la loi civile doit assurer à tous les membres de la société le respect de certains droits fondamentaux, qui appartiennent originellement à la personne et que n'importe quelle loi positive doit reconnaître et garantir. Premier et fondamental entre tous, le droit inviolable à la vie de tout être humain innocent. [Les] pouvoirs publics ...ne peuvent jamais accepter de légitimer, au titre de droit des individus - même si ceux-ci étaient la majorité des membres de la société - l'atteinte portée à d'autres personnes par la méconnaissance d'un droit aussi fondamental que celui à la vie.⁶⁵ »*

➤ **L'Eglise ne refuse pas de s'ouvrir à la modernité**. Pour donner un avis sur la contraception, Paul VI constitua une large commission d'étude et posa loyalement la question : *«Etant données les conditions de la vie moderne, étant donné la signification des relations conjugales pour l'harmonie entre les époux et pour leur fidélité mutuelle, n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques »⁶⁶ ?* Mais il rappela aussi que *« ce n'est pas [l'Eglise] qui a créé [la] loi [morale], [et que donc] elle ne saurait en être l'arbitre; elle en est seulement la dépositaire et l'interprète, sans pouvoir jamais déclarer licite une chose qui ne l'est pas à cause de son intime et immuable opposition au vrai bien de l'homme.⁶⁷ »* C'est pourquoi il n'est jamais possible de déclarer juste une loi qui contrevient à quelque principe de la loi naturelle, même si cette loi est légalement adoptée. Quand on pense que le 12 avril 2013, au Sénat, c'est par un vote

⁶² Evangelium Vitae 70

⁶³ idem

⁶⁴ EV 90

⁶⁵ EV 71

⁶⁶ Humanae Vitae 3

⁶⁷ HV 18

à main levée qu'on a remis en question dans ses fondements l'institution du mariage, antérieure même à l'existence des Etats, on réalise mieux que légal et légitime ne sont pas équivalents !

2 - L'influence du positivisme juridique

Jusqu'à une époque récente, la loi civile tirait aussi sa légitimité du fait qu'un droit la précédait – le droit naturel- qu'elle servait, en le faisant respecter. A partir du moment où une loi était en conformité avec les principes du droit naturel, elle était simplement légitime⁶⁸. Or, pour reprendre une expression de Benoit XVI, « *un dramatique changement de situation est arrivé au cours du dernier demi siècle*⁶⁹. » Il s'agit de l'influence, dans l'éthique et la philosophie actuelle du Droit, des postulats du positivisme juridique.

Le positivisme juridique découle d'une conception empirique de la nature, à laquelle toute transcendance est niée. Benoît XVI parle d'une conception mutilée de la personne humaine. Le fait que la nature, l'être même, ne soit plus transparent pour un message moral, parce que l'homme est réduit à sa seule dimension matérielle, conduit à rejeter l'idée d'un droit naturel, à réfuter l'existence d'un 'absolu moral' auquel conformer nos décisions. La loi civile et la jurisprudence sont devenues, progressivement, dans la pratique, les seules normes à respecter et on en est même arrivé à cette conviction, qu'invoquer des normes morales objectives et applicables à tous, est source d'autoritarisme et d'intolérance.

La 1^{ère} conséquence est que le législateur devient le fondement du système juridique, et qu'on confond le Droit avec la loi.

La seconde conséquence est que la politique s'immisce dans le Droit et qu'en l'absence de normes valables pour tous et intangibles, la législation n'est souvent plus qu'un compromis entre divers intérêts: on légifère par dérogation aux principes fondamentaux, transformant progressivement en droits, des revendications qui peuvent aller jusqu'à être en contradiction avec les devoirs découlant normalement de la responsabilité sociale et parfois même opposées aux droits de l'homme eux-mêmes ! C'est le cas pour la loi Veil, qui est fondée sur une dérogation au principe fondamental inscrit à l'article 16 du Code Civil : « *La loi assure la primauté de la personne, interdit toute atteinte à la dignité de celle-ci et garantit le respect de l'être humain dès le commencement de sa vie* ». En 1975, la dérogation était formulée ainsi : « *La femme enceinte que son état place dans une situation de détresse peut demander à un médecin l'interruption de sa grossesse*⁷⁰ ». Le 21 janvier 2014, le législateur a supprimé la référence à la situation de détresse. Désormais, toute femme « *qui ne veut pas poursuivre sa grossesse* » pourra demander l'IVG, quand bien même sa décision n'est liée à aucune difficulté particulière. On voit que cette éthique procédurale n'a pas de limites, et ne peut, en raison, être considérée comme légitime. C'est pourquoi l'Eglise rappelle avec force qu'il ne s'agit pas d'attendre des lois positives qu'elles établissent un 'ordre moral' et se prononcent sur le sens de la vie. C'est là le rôle de la loi morale naturelle, qui, dit Jean-Paul II, est « *une référence normative pour la loi civile elle-même*⁷¹. » C'est elle qui juge la loi civile et non l'inverse.⁷² En ce sens, les lois Neuwirth, Veil et Taubira, vont à l'encontre de principes universels conformes à la nature humaine et au vrai Droit et rendent chimérique la réalisation du bien commun. Non seulement de telles lois n'ont aucune légitimité, mais elles cessent même d'être des lois et n'obligent plus, comme le disait St Thomas d'Aquin : « *Toute loi portée par les hommes n'a raison de loi que dans la mesure où elle découle de la loi naturelle. Si elle dévie en quelque point de la loi naturelle, ce n'est plus alors une loi mais une corruption de la loi.* »⁷³

⁶⁸ Définition de la légitimité : caractère de ce qui est conforme au droit.

⁶⁹ discours aux parlementaires Allemands au Bundestag le 22 septembre 2011

⁷⁰ [article L2212-1 du Code de la Santé publique](#)

⁷¹ EV 70

⁷² Décret pour l'apostolat des laïcs n°14

⁷³ Somme théologique, I-IIae, q. 93, a. 3. Ibid., I-IIae, q. 95, a. 2.

3 – Les ambiguïtés du progrès

Enfin, disons un mot sur une ambiguïté : l'homme contemporain est souvent fasciné par le progrès, dans lequel il est conduit à mettre une confiance totale. L'expert est roi : le qualificatif « scientifique » suffit à justifier toute proposition. Facilement, ce qui est réalisable techniquement paraît licite sur le plan moral. Pierre Simon parlait de « *l'impact de la technique sur la morale* »⁷⁴ en évoquant la pilule contraceptive devenue efficace. Cette mentalité influe beaucoup pour l'adoption des lois permissives, que la technique semble légitimer. On le voit par exemple pour la loi Taubira, avec la PMA et la GPA qui rendent 'possible' de fait, la création d'une 'famille'... Dans le dernier chapitre de *Caritas in Veritate*, Benoît XVI parle de la prétention prométhéenne que fait courir à l'homme l'absolutisation de la technique, associée à l'ivresse d'une autonomie totale. Dans un tel contexte, il faut éveiller les hommes politiques eux-mêmes au fait que la technique, lorsqu'elle réduit l'être humain à un objet d'expérimentations, finit par abandonner le sujet faible à la volonté du plus fort. C'est pourquoi la grande question posée par Benoît XVI aux parlementaires britanniques était celle-ci : « *où peut-on trouver le fondement éthique des choix politiques ? La tradition catholique soutient que les normes objectives qui dirigent une action droite sont accessibles à la raison, même sans le contenu de la Révélation. Selon cette approche, le rôle de la religion dans le débat politique ... [consiste à] aider à purifier la raison et à donner un éclairage pour la mise en œuvre de celle-ci dans la découverte de principes moraux objectifs... Sans le correctif apporté par la religion... la raison peut tomber dans des distorsions, comme lorsqu'elle est manipulée par l'idéologie, ou lorsqu'elle est utilisée de manière partielle, si bien qu'elle n'arrive plus à prendre totalement en compte la dignité de la personne humaine.* »⁷⁵

C'est bien à ce point que nous sommes parvenus aujourd'hui...

L'Eglise témoigne courageusement des valeurs non négociables *par frère Joseph Domini*

Pour montrer comment l'Eglise est appelée à être témoin des valeurs non négociables, commençons par citer l'exhortation de s. Paul à son disciple Timothée : *Je t'adjure devant Dieu et devant le Christ Jésus, proclame la parole, insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte, avec une patience inlassable et le souci d'instruire. Sois prudent en tout, supporte l'épreuve, fais oeuvre de prédicateur de l'Evangile* (II Tim 4, 1-5). Voyons comment l'Eglise met ces conseils en pratique.

1- Catéchisme de l'Eglise Catholique : la compétence de l'Eglise

Les valeurs non négociables concernent la morale, et en particulier la Loi naturelle. Le CEC affirme la compétence de l'Eglise en cette matière : *L'autorité du Magistère s'étend aussi aux préceptes spécifiques de la loi naturelle, parce que leur observance, demandée par le Créateur, est nécessaire au salut* (CEC 2036). On relève que *dans l'œuvre d'enseignement et d'application de la morale chrétienne, l'Eglise a besoin du dévouement des pasteurs, de la*

⁷⁴ 'De la vie avant toute chose' Pierre Simon ed Mazarine p 190

⁷⁵ Benoit XVI Discours au Westminster Hall 17 septembre 2010

science des théologiens, de la contribution de tous les chrétiens et des hommes de bonne volonté (CEC 2038). Il est donc clair d'emblée que, si les pasteurs ont bien sûr un rôle irremplaçable dans la défense des valeurs non négociables, ils ne sont pas les seuls concernés : tous les laïcs ont leur part et même les hommes de bonne volonté.

2- Le Concile Vatican II : l'Eglise solidaire du monde, y apporte la lumière du Christ

On souligne avec justesse que le concile a voulu regarder le monde moderne avec bienveillance ; il a aussi affirmé la **solidarité de l'Eglise avec les hommes de ce temps** : *Les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des hommes de ce temps sont aussi les joies et les espoirs, les tristesses et les angoisses des disciples du Christ* (GS 1). Le Concile s'est réjoui de ce que grandisse dans la mentalité commune la conscience de l'éminente dignité de la personne humaine dont les droits et les devoirs sont universels et inviolables (GS 26). Mais conscient du fait que **le mystère de l'homme ne s'éclaire vraiment que dans le mystère du Verbe Incarné** (GS 22), le concile n'a pas hésité à **réveiller les consciences sur des points non négociables** : *le génocide, l'avortement, l'euthanasie et même le suicide délibéré ; la torture physique ou morale, les conditions de vie sous-humaines, les emprisonnements arbitraires, la prostitution, le commerce des femmes et des jeunes, ou encore les conditions de travail dégradantes : toutes ces pratiques et d'autres analogues sont, en vérité, infâmes* (GS 27). Ou encore : *l'avortement et l'infanticide sont des crimes abominables.* (GS 51).

3- Cardinal Stefan Wyszyński : le courage de parler

Avant de parler de l'action de Jean Paul II, il est bon de citer celui qui fut un peu comme son père dans la charge épiscopale en Pologne : le cardinal Wyszyński. Ce dernier illustre surtout **la nécessité du courage de pour défendre les valeurs**. Citons-le : *Pour un apôtre, le témoignage rendu à la vérité est essentiel. Et cela exige toujours la force. La plus grande faiblesse de l'apôtre est la peur. C'est le manque de foi dans la puissance du Maître qui réveille la peur ; cette dernière oppresse le cœur et serre la gorge. L'apôtre cesse alors de professer. Reste-t-il apôtre ? Les disciples, qui abandonnèrent le Maître, augmentèrent le courage des bourreaux. Celui qui se tait face aux ennemis d'une cause enhardit ces derniers. La terreur utilisée par toute dictature est calculée sur la peur des apôtres. Le Christ ne s'est pas laissé terroriser par les hommes. Sorti dans la foule, il dit avec courage : "c'est moi".*

4- Jean Paul II : « N'ayez pas peur ». Il faut aussi la souffrance !

Jean Paul II est un grand témoin du courage. De sa messe d'intronisation, le 22 octobre 1978, nous retiendrons surtout cette exhortation : « **N'ayez pas peur !** ». Jean Paul II a commencé par libérer les polonais de la peur face à un régime oppresseur. Puis il a libéré de nombreux chrétiens qui se sont levés pour rendre témoignage au Christ et prendre la défense de l'homme. Il a suscité la génération Jean Paul II qui a continué à être stimulée par Benoît XVI et le Pape François, ce qui est un élément essentiel du réveil qui a commencé en France depuis 2013.

Pour bien montrer que **certaines valeurs sont vraiment non négociables**, Jean Paul II n'a pas hésité à user de son **Magistère de successeur de Pierre avec une grande autorité**. En 1995, dans l'encyclique *Evangelium Vitae*, il s'est exprimé avec clarté et force au sujet du **meurtre d'un innocent**, de l'**avortement** et de l'**euthanasie** : *Je confirme que tuer directement et volontairement un être humain innocent est toujours gravement immoral* (EV 57) ; *Je déclare que l'avortement direct, c'est-à-dire voulu comme fin ou comme moyen, constitue toujours un désordre moral grave, en tant que meurtre délibéré d'un être humain innocent* (EV 62) ; *Je confirme que l'euthanasie est une grave violation de la Loi de Dieu, en tant que meurtre délibéré*

moralement inacceptable d'une personne humaine (EV 64). Il ne s'agissait pas là d'un acte du magistère extraordinaire infaillible, mais Jean Paul II a pris soin de préciser qu'il disait cela en communion avec les évêques et qu'il s'agissait d'un enseignement du magistère ordinaire universel. Or le concile, en LG 25, affirme que *lorsque les évêques, même dispersés à travers le monde, mais gardant entre eux et avec le successeur de Pierre le lien de la communion, s'accordent pour enseigner authentiquement qu'une doctrine concernant la foi et les mœurs s'impose de manière absolue, alors, c'est la doctrine du Christ qu'infailiblement ils expriment*. Il ne fait donc aucun doute que **cet enseignement de Jean Paul II est définitif et immuable** ; il le précise même explicitement en ce qui concerne l'avortement (cf. EV 62).

Pour défendre ces valeurs, dit Jean Paul II, il faut du courage. Il fait le parallèle entre le courage qu'a eu le pape Léon XIII pour défendre les ouvriers opprimés dans leurs droits fondamentaux, et le courage qu'il faut avoir aujourd'hui pour défendre la vie : *De même qu'il y a un siècle, c'était la classe ouvrière qui était opprimée dans ses droits fondamentaux, et que l'Eglise prit sa défense avec un grand courage, en proclamant les droits sacro-saints de la personne du travailleur, de même, à présent, alors qu'une autre catégorie de personnes est opprimée dans son droit fondamental à la vie, l'Eglise sent qu'elle doit, avec un égal courage, donner une voix à celui qui n'a pas de voix* (EV 5).

Le courage est d'autant plus nécessaire que les consciences sont gravement obscurcies. Citons encore Jean Paul II : *Aujourd'hui, dans la conscience de nombreuses personnes, la perception de la gravité de l'avortement s'est progressivement obscurcie. L'acceptation de l'avortement dans les mentalités et dans la loi elle-même est un signe éloquent d'une crise très dangereuse du sens moral, qui devient toujours plus incapable de distinguer entre le bien et le mal, même lorsque le droit fondamental à la vie est en jeu. Devant une situation aussi grave, le courage de regarder la vérité en face et d'appeler les choses par leur nom est plus que jamais nécessaire* (EV 58).

Cependant **le courage et l'action ne suffisent pas**. Jean Paul II en était bien conscient. Pour défendre les valeurs non négociables dont le non respect cause tant de désordres, **il faut aussi la souffrance**. Cela Jean Paul II l'exprimait d'une façon remarquable le 29 mai 1994, à l'occasion de l'année internationale de la famille. Il venait de passer un mois à l'hôpital Gemelli de Rome et il disait : « **Comprenez pourquoi le Pape souffre ! Le Pape devait souffrir. Pourquoi maintenant, pourquoi en cette Année internationale de la Famille ? Précisément parce que la famille est agressée. Le Pape doit être agressé ; le Pape doit souffrir, pour que chaque famille et le monde entier voient que c'est un Evangile supérieur, dirais-je : l'Evangile de la souffrance, avec lequel il faut préparer l'avenir, le troisième millénaire des familles, de chaque famille et de toutes les familles**. Rappelons-nous l'exhortation de saint Paul à Timothée : *proclame la parole, insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte* ; mais aussi : **supporte l'épreuve**.

5- Benoît XVI

Benoît XVI a continué l'œuvre de Jean Paul II. Nous relèverons surtout chez lui **le souci d'instruire en s'adressant à tous, même à ceux qui ont de fortes réticences vis-à-vis de l'Eglise**. Regardons ses interventions devant les parlements britannique et allemand.

Le 17 septembre 2010, Benoît XVI était à Westminster devant le parlement britannique, une assemblée qui avait bien des préjugés contre la papauté. Or, avec beaucoup de délicatesse, Benoît XVI a loué *l'un des succès particulièrement remarquable du Parlement britannique : l'abolition de la traite des esclaves dont, disait-il, votre nation peut justement être fière*. Puis il rappelait que *la campagne qui a abouti à cette législation reposait sur des principes éthiques*

solides, enracinés dans la loi naturelle. Fort de ce fait, le pape pouvait, sans heurter son auditoire, rappeler la position catholique selon laquelle **les normes morales objectives sont accessibles à la raison** : c'est ce qu'avait fait le parlement britannique en cette occasion.

Il pouvait continuer en expliquant que *le rôle de la religion n'est pas tant celui de fournir des normes mais plutôt d'aider à purifier la raison.* En effet, un mauvais usage de la raison peut conduire à des perversités dont précisément la traite des esclaves est un exemple significatif ; plus récemment il y a eu les idéologies totalitaires du 20^{ème} siècle.

Il faut ajouter que reconnaître un rôle purifiant à la religion n'humilie pas la raison, car la religion elle-même peut connaître des *déformations quand n'est pas accordée une attention suffisante au rôle purifiant et structurant de la raison.* Sans le dialogue avec la raison, la religion peut elle aussi sombrer dans des désordres comme le fanatisme ou le fondamentalisme. Il s'agit donc, dit Benoît XVI, *d'un processus à deux sens. C'est pourquoi, dit-il, je voudrais suggérer que le monde de la raison et de la foi reconnaissent qu'ils ont besoin l'un de l'autre, qu'ils ne doivent pas craindre d'entrer dans un profond dialogue permanent.* D'où la conclusion magistrale : **La religion n'est pas un problème que les législateurs doivent résoudre, mais elle est une contribution vitale au dialogue national.**

Benoît XVI s'est aussi rendu devant le parlement allemand, le Bundestag, le 22 septembre 2011. Le contexte était difficile car, en signe de contestation, les députés de gauche étaient absents. Le pape allemand a pu se permettre de dire à ses compatriotes que l'Allemagne avait *fait l'expérience de mettre le pouvoir contre le droit, de fouler au pied le droit.* Il a pu dire aussi que le critère de la majorité ne saurait être suffisant pour *les questions fondamentales du droit.* On sait en effet, que les nazis sont arrivés au pouvoir selon ce critère. D'où la question : *Comment la raison peut-elle retrouver sa grandeur ?* Alors, le pape a su avec beaucoup de tact se référer à un mouvement, dans son ensemble, assez hostile à l'Eglise : il s'agit du mouvement écologique apparu dans la politique allemande à partir des années 1970. Or, constatait le pape, ***l'importance de l'écologie est désormais indiscutée.*** Puis il a relevé l'existence d'une écologie de l'homme, disant que ***l'homme aussi possède une nature qu'il doit respecter et qu'il ne peut manipuler à volonté.*** Ce faisant, il conduisait à reconnaître que **la notion de loi naturelle n'est pas seulement chrétienne, mais aussi rationnelle,** puisque les Verts l'ont perçue sans aucune référence religieuse.

6- Pape François : l'exhortation stimulante

Avec le pape François, nous retrouvons le souci des valeurs non négociables. Dans son discours au corps diplomatique pour l'année 2014, il en appelait contre la ***culture du déchet*** qui concerne non seulement les objets, mais l'être humain. *La seule pensée, disait-il, que des enfants ne pourront jamais voir la lumière, victimes de l'avortement, nous fait horreur. Ou encore ceux qui sont utilisés comme soldats, violentés ou tués dans les conflits armés, ou ceux qui sont objets de marché dans cette terrible forme d'esclavage moderne qu'est la traite des êtres humains, qui est un crime contre l'humanité.* Ou encore les terribles tragédies des nombreux naufragés de Lampedusa, sans oublier ***l'exploitation avide des ressources environnementales.*** Il citait à ce propos un dicton : *Dieu pardonne toujours ; nous, nous pardonnons parfois ; la nature, la création, ne pardonne jamais quand elle est maltraitée.*

On relèvera que le pape François est **très exhortatif** et il appelle tous les chrétiens à se remuer : il n'est pas nécessaire d'être évêque, prêtre ou religieux pour être missionnaire : tout baptisé est vivement concerné. L'exhortation apostolique Evangelii Gaudium est significative : *il*

est clair que l'on ne peut plus affirmer que la religion doit se limiter à la sphère privée. Qui oserait enfermer dans un temple et faire taire le message de saint François d'Assise et de la bienheureuse Teresa de Calcutta ? (EG 182, 183) C'est dire que les chrétiens doivent être dans le monde des protagonistes des valeurs fondamentales. Il faut donc aller de l'avant : non à une économie de l'exclusion, non à la nouvelle idolâtrie de l'argent, non à l'argent qui gouverne au lieu de servir, non à la disparité sociale qui engendre la violence, oui au défi d'une spiritualité missionnaire, non à l'acédie ou paresse égoïste, non au pessimisme stérile, oui aux relations nouvelles engendrées par le Christ, non à la mondanité spirituelle, non à la guerre entre nous ! Et puis cet appel vibrant : Les défis existent pour être relevés. Soyons réalistes, mais sans perdre la joie, l'audace et le dévouement plein d'espérance ! Ne nous laissons pas voler la force missionnaire ! (EG 109).

Conclusion

En conclusion, nous pouvons reprendre l'exhortation de s. Paul à son disciple Timothée : **insiste à temps et à contretemps, réfute, menace, exhorte** (c'est notre Pape François), **avec une patience inlassable et le souci d'instruire** (Benoît XVI est particulièrement excellent en ce domaine). **Sois prudent en tout, supporte l'épreuve** (on a vu la souffrance de Jean Paul II pour défendre les valeurs familiales), **fais oeuvre de prédicateur de l'Evangile** (II Tim 4, 1-5).

Résister sans violence lorsque César se prend pour Dieu par sœur Geneviève Domini

1) Prendre conscience que César se prend pour Dieu

Lorsque « César » veut se prendre pour Dieu, il prépare les esprits des foules à l'accepter et Saint Augustin dénonçait déjà cette manipulation :

*"A force de tout voir on finit par tout supporter...
A force de tout supporter on finit par tout tolérer...
A force de tout tolérer on finit par tout accepter...
A force de tout accepter on finit par tout approuver..."*

Nous avons trouvé sur le net, une étude intéressante de Mr Jacques SEMELIN.⁷⁶

Il donne certains exemples historiques des dictatures : à propos du nazisme, il cite le pasteur allemand Martin Niemöller *"Quand les nazis arrêtaient les communistes, je me suis tu, car, je n'étais pas communiste. Quand ils enfermaient les socialistes, je n'ai rien dit, car, je n'étais pas socialiste. Quand ils sont venus chercher les catholiques, je n'ai pas protesté, car, je n'étais pas catholique. Quand ils sont venus me prendre, il n'y avait plus personne qui pouvait protester"*.

Le Cardinal Wyszyński constatait : *« La plus grande faiblesse de l'apôtre est la peur... Les disciples qui abandonnèrent le Maître, augmentèrent le courage des bourreaux. Celui qui se tait face aux ennemis d'une cause enhardit ces derniers. La peur de l'apôtre est le premier allié*

⁷⁶ Historien et politiste, chargé de recherches au C.N.R.S. intitulée «RESISTER SANS ARMES -Du combat non-violent et de la résistance civile. »

des ennemis de la cause. 'Par la peur contraindre à se taire', telle est la première stratégie des impies. La terreur utilisée par toute dictature est calculée sur la peur des apôtres. »⁷⁷

C'est la peur qui paralyse et nous en faisons nous-mêmes l'expérience. Nous avons parlé avec des adolescentes de familles chrétiennes pratiquantes : elles ne conçoivent pas de parler de leur foi ou de porter une médaille dans leur collège car « c'est interdit » et elles ont peur.

2) Que faire ?

Parfois nous faisons la confusion entre violence et force « *en fait la violence n'est que l'une des expressions possibles de la force : sans doute la plus brutale mais non l'unique.* »⁷⁸

Quand nous avons pris conscience que César se prend pour Dieu, que faire ? Consultons le Catéchisme de l'Église Catholique (CEC) et le Compendium de la doctrine sociale (CDS) :

CDS : § 400 : « *Reconnaître que le droit naturel fonde et limite le droit positif signifie admettre qu'il est légitime de résister à l'autorité dans le cas où celle-ci viole gravement et de façon répétée les principes du droit naturel.* »

CEC : § 2243 « *La résistance à l'oppression du pouvoir politique ne recourra pas légitimement aux armes, sauf si se trouvent réunis les conditions suivantes : (1) en cas de violations certaines, graves et prolongées des droits fondamentaux ; (2) après avoir épuisé tous les autres recours ; (3) sans provoquer des désordres pires ; (4) qu'il y ait un espoir fondé de réussite ; (5) s'il est impossible de prévoir raisonnablement des solutions meilleures.* »

CDS : § 401 « *La gravité des dangers que comporte aujourd'hui le recours à la violence conduit de toute façon à préférer la voie de la résistance passive, « plus conforme aux principes moraux et non moins prometteuse de succès ».*

3) La Parole de Dieu

Mt 5,39-48 : « *Vous avez appris qu'il a été dit : Œil pour œil, dent pour dent.*

Eh bien moi, je vous dis de ne pas riposter au méchant ; mais si quelqu'un te gifle sur la joue droite, tends-lui encore l'autre.Vous avez appris qu'il a été dit : Tu aimeras ton prochain et tu haïras ton ennemi. Eh bien moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, et priez pour ceux qui vous persécutent, afin d'être vraiment les fils de votre Père qui est dans les cieux ;Vous donc, soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait. » Par le baptême l'Esprit Saint a gravé en notre âme l'effigie du Christ, nous devons donc lui ressembler par notre attitude, rendant ainsi visible aux yeux des autres l'image de Dieu !

Habituellement, Jésus n'a pas eu recours à la force - qu'Il possède- lorsque les « *Fils du tonnerre* » lui demandent qu'il fasse descendre le feu du ciel sur les récalcitrants mais contre les gardes à Gethsémani (Jn 18,69 et Mt 26,53), contre les pouvoirs terrestres (Jn 18,36) et contre ses insulteurs, au Calvaire (Mt 26,39-44).

S. Augustin (Du mensonge). « *Lorsqu'il (Jésus) eut reçu un soufflet dans sa passion, il ne dit pas : « Voici l'autre joue », mais : « Si j'ai mal parlé, faites voir le mal que j'ai dit : et si j'ai bien parlé, pourquoi me frappez-vous ? » Cet exemple nous prouve que c'est intérieurement qu'il faut être disposé à présenter l'autre joue.* » - Cette attitude de Jésus n'est du tout une attitude d'aplatissement devant l'injustice et la violence: car il réclame vérité et justice ».

S. Chrysostome (sur S. Matth). *En rendant à votre ennemi le coup que vous avez reçu, l'avez-vous apaisé et amené à ne plus vous frapper ? Bien au contraire, vous l'avez excité à vous porter de nouveaux coups, car la colère loin de calmer la colère ne sert qu'à l'irriter davantage.*

⁷⁷ Jean Paul II « Levez-vous ! Allons ! » p.168

⁷⁸ Mr Jacques SEMELIN

⁷⁹ Cf Congrégation pour la doctrine de la foi, instr. Libertatis conscientia 79 (1987)

St Paul aux Romains 12 ²¹ « *Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais triomphe du mal par le bien.* »

Eph.6, 10-20 : « *puisez votre énergie dans le Seigneur et dans la vigueur de sa force. Revêtez l'équipement de Dieu pour le combat, afin de pouvoir tenir contre les manœuvres du démon. Car nous ne luttons pas contre des hommes, mais contre les forces invisibles, les puissances des ténèbres qui dominent le monde, les esprits du mal qui sont au-dessus de nous.* »

Et St Paul nous énumère les armes spirituelles si puissantes pour être victorieux.
Cf le combat entre la Femme et le Dragon dont nous faisons souvent mention.

4) Quelques moyens concrets de non violence

Nous connaissons des héros de cette résistance sans violence⁸⁰ comme Martin Luther King, Andreï Sakharov, Lech Walesa etc... nous n'oublions pas les événements de 1989 en Europe centrale que l'on peut attribuer ... à la Sainte Vierge !

On peut tirer quelques éléments communs de la stratégie de la non-violence :

1. réveiller les consciences qui ont été endormies pour les sortir de la passivité, « *La démarche même de l'acte fondateur de résistance est de commencer par dire : "Non, plus jamais ça". C'est affirmer sa propre dignité et se libérer de la peur, non pas de "s'en défaire mais plutôt de la brider et de la maîtriser" écrit Martin Luther King⁸¹.* » « *Dans tous les cas, c'est affirmer une identité nouvelle par le verbe, la marche ou la manifestation...* »⁸²

Durant la dernière guerre mondiale, la radio anglaise a permis de garder courage et de ne pas baisser les bras, la presse clandestine aussi et aujourd'hui internet est- encore- un puissant moyen pour faire passer l'information et les consignes d'action.

2. refuser d'obéir et de collaborer. "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Ac 5,29)

CEC 2242 « *Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles*⁸³

3. viser à la médiatisation du conflit : « *la dramatisation du conflit, en suscitant une émotion dans l'opinion, crée un rapport de forces politiques de nature à faire pression sur l'adversaire. C'est pourquoi la recherche du soutien de l'opinion est à la fois la force et la faiblesse de l'action non-violente. Sa force : si elle obtient son appui, l'action non-violente démultiplie son impact ; sa faiblesse : l'opinion étant changeante et incertaine, elle peut aussi cesser de s'émouvoir à force de voir souffrir.*⁸⁴ »

Sensibiliser les médias étrangers permet de briser l'isolement, ce fut la tactique adoptée avec succès par les dissidents soviétiques dans les années 60...

⁸⁰ Prix Nobel de la Paix : Martin Luther King en faveur des droits civiques des Noirs nord-américains (1964), Andreï Sakharov pour les droits de l'homme dans l'ex-Union Soviétique (1975), ...Lech Walesa (1982)

⁸¹ Martin Luther King, La force d'aimer, Paris, Casterman, 1964, p. 182.

⁸² Mr Jacques SEMELIN

⁸³ CEC 2242 « Le citoyen est obligé en conscience de ne pas suivre les prescriptions des autorités civiles quand ces préceptes sont contraires aux exigences de l'ordre moral, aux droits fondamentaux des personnes ou aux enseignements de l'Evangile. Le refus d'obéissance aux autorités civiles, lorsque leurs exigences sont contraires à celles de la conscience droite, trouve sa justification dans la distinction entre le service de Dieu et le service de la communauté politique. "Rendez à César ce qui appartient à César, et à Dieu ce qui appartient à Dieu" (Mt 22,21). "Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes" (Ac 5,29)

⁸⁴ Idem, D. Bonhoeffer (Le prix de la grâce, p. 97-101) - l'attitude évangélique, et la plus réaliste, est de " ne point ajouter de mal au mal ", mais de " laisser le mal commis s'épuiser à la course... de telle sorte qu'il ne trouve pas la résistance génératrice de mal nouveau, auquel il pourrait s'enflammer plus encore... "

Eph 6 « Pour cela, prenez l'équipement de Dieu pour le combat ; ainsi, quand viendra le jour du malheur, vous pourrez tout mettre en œuvre pour résister et tenir debout. Tenez donc, ayant autour des reins le ceinturon de la vérité, portant la cuirasse de la justice, les pieds chaussés de l'ardeur à annoncer l'Évangile de la paix, et ne quittant jamais le bouclier de la foi, qui vous permettra d'arrêter toutes les flèches enflammées du Mauvais. Prenez le casque du salut et l'épée de l'Esprit, c'est-à-dire la parole de Dieu. En toute circonstance, que l'Esprit vous donne de prier et de supplier. Restez éveillés afin de persévérer dans la prière pour tous les fidèles. »

4. utiliser l'arme du jeûne et de la prière, de la conversion personnelle.

CONCLUSION = Benoît XVI (Angelus 18/02/2005)

« Pourquoi Jésus demande-t-il d'aimer ses ennemis, un amour qui dépasse les capacités humaines? En réalité, la proposition du Christ est réaliste, car elle tient compte du fait que dans le monde il règne trop de violence, trop d'injustice, et que par conséquent, on ne peut surmonter cette situation qu'en lui opposant **un supplément d'amour**, un supplément de bonté. Ce "supplément" vient de Dieu: c'est sa miséricorde, qui s'est faite chair en Jésus et qui seule **peut "faire basculer" le monde du mal vers le bien**, à partir de ce "monde" petit et décisif qu'est le cœur de l'homme.

Cette page de l'Évangile est considérée, à juste titre, comme la magna charta de la non-violence chrétienne, qui ne consiste pas à se résigner au mal - selon une fausse interprétation du "tendre l'autre joue" (cf. Lc 6,29) -, mais à répondre au mal par le bien (cf. Rm 12,17-21), en brisant ainsi la chaîne de l'injustice. On comprend alors que pour les chrétiens, **la non-violence n'est pas un simple comportement tactique, mais bien une manière d'être de la personne, l'attitude de celui qui est tellement convaincu de l'amour de Dieu et de sa puissance, qu'il n'a pas peur d'affronter le mal avec les seules armes de l'amour et de la vérité.** L'amour pour l'ennemi constitue le noyau de la "révolution chrétienne", une révolution qui n'est pas fondée sur des stratégies de pouvoir économique, politique ou médiatique. La révolution de l'amour, un amour qui ne s'appuie pas, en définitive, sur les ressources humaines, mais qui est un don de Dieu que l'on obtient uniquement en faisant confiance sans réserves à sa bonté miséricordieuse. Voilà la nouveauté de l'Évangile, qui change le monde sans faire de bruit. **Voilà l'héroïsme des "petits", qui croient dans l'amour de Dieu et le diffusent même au prix de leur vie.** »

Homélie du 7^e dimanche de temps ordinaire année A
par Père Bernard Domini

Bien chers amis, nous vivons notre Messe dominicale au cœur d'un Forum qui nous permet d'approfondir la conviction de Jésus : à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu. Jésus nous révèle, par cette phrase, que la vie de l'homme ne s'achève pas au jour de sa mort et qu'il n'est pas suffisant de gérer la vie terrestre. Il faut, certes, - et c'est nécessaire ! - organiser la vie des Nations. Jésus, en ce dimanche, nous le rappelle ! Nous ne pouvons pas nous contenter du dicton : « œil pour œil, dent pour dent ». Tous les hommes désirent vivre en paix. Il est donc nécessaire qu'existent des autorités temporelles et qu'au niveau universel existe également un organisme mondial, capable de promouvoir la paix. Un tel organisme existe : l'ONU, mais il n'est pas encore capable de promouvoir la paix. Nous savons, tous, combien la tâche des Chefs d'Etat est difficile pour faire régner la justice dans le respect des libertés et dans la vérité et l'amour. L'Eglise, dans sa doctrine sociale, donne ces quatre fondements de la paix : justice, vérité, liberté, amour. Mais ces fondements ne peuvent pas établir la paix si le cœur des hommes n'est pas purifié et transformé. Dans le discours sur la montagne, Jésus donne les éléments pour cette purification. Pour vaincre le mal, Il nous dit aujourd'hui de ne pas résister au méchant. Bien sûr, cela ne signifie pas que nous devons laisser se répandre l'injustice. Dans la 7^e Béatitude, Jésus a loué les pacifiques qui s'engagent pour mettre la paix là où elle n'existe pas. S'engager pour mettre la paix, c'est défendre les innocents et désarmer les méchants ! Mais Jésus

nous invite à ne pas avoir d'esprit de vengeance et de ne pas rendre le mal pour le mal. Jésus donne, enfin, le remède le plus efficace pour vaincre la haine : le pardon des ennemis ! Le Fondateur de l'AED, le Père Werenfried était allé prêcher dans une paroisse où les Allemands avaient fait beaucoup de mal. Le curé l'avait averti : ici, mes paroissiens ne veulent pas pardonner aux Allemands ! Mais le Père Werenfried croyait à l'évangile ! Il a prêché avec énergie et détermination en disant que si l'on ne pardonnait pas, on ne pouvait pas se dire « chrétiens ». Le curé tremblait ! A la fin de la Messe une personne est venue faire un don pour les Allemands. Ceux-ci avaient tué son mari, son fils et un autre membre de sa famille ! La première lecture de ce dimanche nous rappelle le grand appel de Dieu : « soyez saints, car moi le Seigneur, votre Dieu, je suis saint ». Jean-Paul II, au cours du Grand Jubilé de l'an 2000, a souvent rappelé qu'il ne fallait pas avoir peur d'être des saints. La sainteté, c'est possible pour tous parce que, comme le dit Saint Paul dans la deuxième lecture, nous sommes le temple du Saint Esprit. Vivons davantage avec l'Esprit Saint. Appelons-Le, prions-Le, écoutons-Le, laissons-nous guider par Lui comme la Vierge Marie s'est laissée guider. Ainsi, nous pourrions exercer notre mission de sentinelles de l'invisible, de témoins des valeurs non négociables. Mais nous ne pourrions être de vrais collaborateurs de Jésus en vue de la conversion de la France que si nous vivons l'évangile et si nous le rayonnons. N'oublions pas le conseil de notre Pape François : goûtons la joie de l'évangile et rayonnons cette joie, alors nos contemporains comprendront que nous ne sommes pas ennemis de la démocratie mais de vrais citoyens de notre Nation, qui reconnaissent son autorité légitime et qui veulent œuvrer, avec leurs contemporains, à son développement. Ces citoyens sont aussi citoyens d'une autre Cité : la Cité de Dieu. Entre notre cité terrestre et notre Cité céleste n'existe pas de contradictions, cependant. C'est en construisant la civilisation de l'amour que nous nous préparons à la Jérusalem céleste, au Royaume de Dieu. Nous voulons donner à César ce qui est à César mais sans refuser à Dieu ce qui est à Dieu ! Les Saints ont, tous, collaboré à l'édification de la cité des hommes et de la Cité de Dieu ! Demandons-en la grâce à Jésus et à Notre-Dame des Neiges.

Quatrième partie du Forum : La mission de la France, éducatrice des peuples

Jean-Paul II et la mission de la France par Père Bernard Domini

Peut-on parler de la mission de la France ? Au cours de son premier voyage apostolique en France du 30 mai au 2 juin 1980, Jean-Paul II n'a pas eu peur d'en parler. Avant d'embrasser le sol de notre pays, il disait : « *La France est la fille aînée de l'Eglise. La France, pays de tradition glorieuse, est une des grandes nations qui ont été marquées par la foi chrétienne depuis l'aurore de leur histoire ; et après la chute de l'Empire Romain, elle fut la première communauté nationale d'Occident à se déclarer fille de l'Eglise : «fille aînée de l'Eglise».* A Notre Dame de Paris, il disait : "*Voici que se présente devant mes yeux la France, Mère des saints au long de tant de générations et de siècles. Oh combien je désire qu'ils reviennent tous dans notre siècle, et dans notre génération, à la mesure de ses besoins et de ses responsabilités !* Dans son homélie du Bourget, il était encore plus explicite : "*Il n'existe qu'un problème, celui de notre fidélité à l'alliance avec la sagesse éternelle, qui est source d'une vraie culture, c'est-à-dire de la croissance de l'homme, et celui de la fidélité aux promesses de notre baptême* au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit ! *Alors permettez-moi, pour conclure, de vous interroger : France, fille aînée de l'Eglise, es-tu fidèle aux promesses de ton baptême ? Permettez-moi de vous demander : France, fille aînée de l'Eglise et éducatrice des peuples, es-tu fidèle, pour le bien de l'homme, à l'alliance avec la sagesse éternelle ? Pardonnez-moi cette question.* Jean-Paul II explicitait ainsi ce qu'il pensait être la mission de la France : la mission de la Fille aînée de l'Eglise qui, par son alliance avec la Sagesse éternelle, doit être éducatrice des peuples.

A Lourdes, les 14 et 15 août 1983, après nous avoir rappelé notre baptême, il nous a demandé de *ne pas trahir les certitudes de la foi par des idéologies athées ou des remises en question systématiques et inconsidérées* : "*Ne laissez pas l'indifférence religieuse se substituer à la foi au Fils du Dieu vivant, ni le matérialisme pratique étouffer l'aspiration vers Dieu dont vous êtes marqués. Sachez démasquer les tentations insidieuses qui jettent tant le soupçon sur Dieu. Priez vous aussi, priez davantage et prenez soin, jeunes et adultes de nourrir votre Foi !*" Pour Jean-Paul II, c'est évident, l'athéisme, le matérialisme pratique, l'indifférence, le soupçon sur Dieu empêchent la France de remplir sa mission !

En 1986 à Lyon, après avoir évoqué les **glorieux martyrs de Lyon**, il nous avait posé les mêmes questions qu'au Bourget : "*Chrétiens de Lyon, de Vienne, de France, que faites-vous de l'héritage de vos glorieux martyrs ? Que faites-vous pour contribuer à démasquer ces idoles d'aujourd'hui et à vous en affranchir ? Puissiez-vous avoir toujours le discernement et le courage de la Foi !*" Benoît XVI, à Paris, avait lui aussi parlé des idoles de notre temps qui détournent de Dieu. La grande menace pour notre mission selon Jean-Paul II : "*Vous jouissez de toutes les libertés*" ! A Eurexpo, après avoir utilisé 7 fois le verbe "**se souvenir**" : "*Eglise qui es à Lyon, souviens-toi de ta ferveur première... Et toi, Eglise qui es en France souviens-toi de ton baptême... souviens-toi de l'Amour de Dieu... souviens-toi de l'Esprit-Saint qui t'habite*". Comme à Paris, il a parlé de la crise de notre Eglise : **l'ignorance religieuse** qui s'étale de façon déconcertante, l'indifférence religieuse, l'oubli de Dieu, le doute, le respect humain et le manque de prêtres occasionnant la misère des âmes abandonnées à elles-mêmes.

A Strasbourg en 1988, il disait: "*Si le christianisme devait être marginalisé, c'est tout l'héritage européen passé qui serait nié et un avenir digne de l'homme européen compromis, y compris celui de l'incroyant*". Jean-Paul II a voulu faire comprendre aux européens - et donc aux Français ! - qu'ils devaient reconnaître que **l'abandon des valeurs chrétiennes n'a pas été un progrès mais une régression, un déclin, le déclin de l'Europe**. Dans cette décadence de l'Europe, que Benoît XVI a appelé une "apostasie", nous pourrions nous demander **quelle responsabilité revient à la fille aînée, la France ?** La fille aînée n'a pas montré le bon exemple ! **C'est elle qui s'est émancipée la première de la Loi de Dieu**, dans sa Constitution. **Qui peut rester fidèle lorsque l'aînée donne un tel contre-témoignage ?**

En 1996, à Reims, il nous disait : "*En tant que successeur de Pierre, je vous avais appelé à renouveler votre fidélité aux promesses de votre baptême. Je vous adresse à nouveau cet appel*". Il nous avait dit que, par le baptême, **nous avons choisi le Christ, nous avons choisi le Bonheur et la vie**.

Jean-Paul II, le 1^{er} juin 1980 à Paris, avait demandé aux jeunes français s'ils prenaient vraiment tous les moyens pour être fidèles à leur foi : "**Vous en avez les moyens ! Les prenez-vous vraiment ? Au nom de tout l'amour que je vous porte, je n'hésite pas à vous inviter : «Ouvrez toutes grandes vos portes au Christ !» Que craignez-vous ? Faites-lui confiance. Risquez de le suivre. Oui, cela demande des renoncements, une conversion, qu'il vous faut d'abord oser désirer, demander dans la prière et commencer à pratiquer. Laissez le Christ être pour vous le Chemin, la Vérité et la Vie. Laissez-Le être votre Salut et votre Bonheur. Laissez-le saisir votre vie tout entière... Voilà les hommes et les femmes dont le monde a besoin, dont la France a besoin. Vous aurez personnellement le bonheur promis dans les Béatitudes et vous serez, en toute humilité et respect des autres et au milieu d'eux, le ferment dont parle l'Évangile. Vous bâtirez un monde nouveau ; vous préparerez un avenir chrétien. C'est un chemin de croix, oui, c'est aussi un chemin de joie, car c'est un chemin d'espérance. Avec toute ma confiance et toute mon affection j'invite les jeunes de France à relever la tête et à marcher ensemble sur ce chemin, la main dans la main du Seigneur. «Jeune fille, lève-toi ! Jeune homme, lève-toi !».**

Je conclus en reprenant le dernier appel de Jean-Paul II à la France, le 15 août 2004 à Lourdes, dernier et émouvant message à la France. Mais l'avons-nous approfondi et pris au sérieux ? « *De cette grotte, je vous lance un appel spécial à vous, les femmes. En apparaissant dans la grotte, Marie a confié son message à une fille, comme pour souligner la mission particulière qui revient à la femme, à notre époque tentée par le matérialisme et par la sécularisation: être dans la société actuelle témoin des valeurs essentielles qui ne peuvent se percevoir qu'avec les yeux du cœur. A vous, les femmes, il revient d'être sentinelles de l'Invisible ! A vous tous, frères et sœurs, je lance un appel pressant pour que vous fassiez tout ce qui est en votre pouvoir pour que la vie, toute vie, soit respectée depuis la conception jusqu'à son terme naturel. La vie est un don sacré, dont nul ne peut se faire le maître. La Vierge de Lourdes a enfin un message pour tous: le voici: **soyez des femmes et des hommes libres !** Mais rappelez-vous: **la liberté humaine est une liberté marquée par le péché. Elle a besoin elle aussi d'être libérée. Christ en est le libérateur**, Lui qui «nous a libérés pour que nous soyons vraiment libres» (Ga 5, 1). **Défendez votre liberté ! Chers amis, pour cela nous savons que nous pouvons compter sur Celle qui, n'ayant jamais cédé au péché, est la seule créature parfaitement libre. C'est à elle que je vous confie. Marchez avec Marie sur les chemins de la pleine réalisation de votre humanité !** » Puisse ce Forum nous aider à mieux comprendre ce que Jésus, par son Vicaire, a voulu nous dire ! La mission de la France n'est pas une mission du passé, c'est une mission*

actuelle, une mission d'avenir. A nous d'écrire la page de l'histoire de France, à nous de vivre fidèlement la mission de la France en ces temps de dictature du relativisme. Soyons des témoins de l'invisible, c'est-à-dire du mystère spirituel de la personne, de Dieu, pur Esprit. Soyons des témoins de la vraie liberté, libérée par le Christ. Jean-Paul II savait très bien que si la France était si sensible au mystère de la liberté, elle le devait à ses racines chrétiennes.

Comment œuvrer concrètement au renouveau de la France ? *par sœur Clotilde Domini*

Voici pour commencer deux petites histoires tirées de l'Histoire Sainte et de l'Histoire de France.

I- 1 Samuel 4, 3-11

Dans une période d'infidélité, Les Hébreux ne pouvaient parvenir à vaincre les Philistins qui leur avaient tué 4000 hommes dans une bataille. Ils eurent l'idée d'aller chercher l'Arche d'Alliance (qu'ils avaient massivement délaissée) pour que Dieu soit au milieu d'eux. Les Israélites firent retentir une très grande acclamation à l'arrivée de l'Arche qui terrorisa les Philistins « *Malheur à nous –s'écrièrent-ils- car les choses ont bien changé depuis hier !* ». Les Philistins affermirent leur courage et bien qu'ils se sentissent protégés par l'Arche ... les hébreux furent quand même vaincus : 30 000 des leurs furent massacrés, l'Arche fut prise. Dieu avait-il abandonné son peuple ? Les Philistins exultaient d'avoir l'Arche, qui cependant leur amena problème sur problème 7 mois durant si bien qu'ils supplièrent les prêtres de la reprendre et offrirent une réparation à prix d'or. Hélas, à nouveau, il fut clair que c'était le peuple qui ne voulait pas de son Dieu : l'Arche les dérangeait, ils l'oublièrent 20 ans dans un village. Et les escarmouches des Philistins continuèrent. Jusqu'au jour où le prophète Samuel obtint une fidélité profonde et durable à Dieu. Alors, l'Arche fut mieux entourée, Dieu donna Saül et David et les Philistins furent enfin contenus.

II- La Marie-Jeanne

De l'Histoire de France, retenons celle de la Marie-Jeanne. Politiquement incorrecte, veuillez m'en excuser. C'est le nom du premier canon (une couleuvrine de 12) capturé par les Vendéens aux Bleus le 16 mars 1793. La pièce jolie et ornée de bas reliefs fut baptisée *Marie-Jeanne* et devint leur palladium. Reprise par les Bleus le 16 mai, sa capture devint un impératif pour l'honneur et le moral des Blancs ; on contre-attaqua donc à Fontenay Le Comte une semaine après. Mais hélas, la Marie-Jeanne était introuvable ; Lescure finit par l'apercevoir, emportée par un escadron de Bleus. La bataille fit rage : 6 fois le jour elle fut reprise et perdue mais on y parvint. La Marie-Jeanne fut alors de tous les combats. Elle fut cependant noyée dans la Loire au cours de l'épouvantable *virée de Galerne*, d'où seulement 1500 personnes revinrent sur 60 000. Mais vous connaissez la suite : le 17 février 1795, le Traité de la Jaunaye accordait aux Vendéens l'amnistie, la restitution des biens et surtout la liberté religieuse. Pendant 6 ans, la Vendée fut le seul département à jouir en droit de la liberté religieuse.

III - Application et perspectives :

Marchons pour de bon en présence de Dieu

Les problèmes de la France ont au fond une racine spirituelle : le renouveau dépend avant tout d'un remède spirituel, *Soyons fidèles à l'alliance avec la sagesse éternelle.*

Dans le combat, ce ne sont pas 4 000 ou 30 000 homes que nous avons perdu, mais 8 millions de français (au bas mot) empêchés de naître, sans compter les enfants déstructurés, désabusés, cassés. Grâce à la détermination d'hommes et de femmes de courage, des jeunes et des anciens jeunes (*La Juventud del Papa*) la France réelle s'est mise en campagne en 2013.

Souvenons-nous des leçons de Samuel... La loi naturelle a encombré nos prédécesseurs : compromission, manque de conviction... nous avons eu de cuisantes défaites. La France apostate connaît à présent problème sur problème (économie, éducation, peuple excédé, violence omniprésente, inondations ...) et nous ne savons pas combien de temps il faudra pour revenir enfin sur les lois iniques qui ont été et seront votées.

Mais n'oublions pas que notre pays est la *terre de Marie*. Dans sa Providence, Dieu a son projet pour la France. Quand il y avait grande pitié au royaume de France, il y eut une neuvaine de 9 ans à ND de Rocamadour ... et Dieu répondit en appelant Jeanne à Domrémy. Quand Jeanne luttait avec les juges ecclésiastiques à Poitiers, Dieu recevait la prière de la France tassée au grand jubilé de ND du Puy. 10 000 jeunes scouts en 1942 firent un pèlerinage de pénitence au Puy pour demander pardon des fautes de la France. Croyons-nous vraiment que ND de l'Assomption est la patronne principale de la France ? Que pourrions-nous faire de plus pour être ses instruments ?

Vigilance et ténacité.

Nous avons pu constater ces derniers mois combien la vigilance porte de fruit. Une vigilance de tous les niveaux : des mères dans les places publiques, des hommes de lois au parlement européen, des parents à l'école, des lecteurs dans les bibliothèques, etc. Les moyens de communication permettent d'avertir rapidement la France entière ...

Mais il faudrait ajouter une autre forme de vigilance : celle de la prière, celle de la générosité et du sacrifice. Que se forme en nous un cœur de martyr, de témoin. Permettez-moi de citer ma sainte patronne

-martyre de la Révolution- à l'heure où les problèmes commencèrent à fondre sur leur communauté religieuse : « *Du courage, mes filles, le moment est venu d'en montrer !* ». Tirons les leçons de la Marie-Jeanne 6 fois reprise. Contre les lois iniques, il faudra lutter pied à pied, souvent échouer et finalement gagner. Même noyée la Marie-Jeanne n'a-t-elle pas eu la victoire ? Nous avons déjà entendu cela quelque part : *A la fin, mon Cœur Immaculé triomphera* ou encore *Celui qui aura tenu bon jusqu'à la fin, celui-là sera sauvé !*

Se former et s'engager pour servir

Le Père Dorne citait souvent les paroles de Jésus à Ste Marguerite-Marie : *Je règnerai malgré Satan et suppôts*. Il avait aimé la paraphrase du Père Matteo Crawley : *Jésus n'a jamais dit « je règnerai malgré mes amis » !* La force des uns vient de la faiblesse des autres.

Nos évêques ont publié en décembre en vue des prochaines élections locales un communiqué pour encourager ceux qui envisagent de donner plusieurs années au service du bien commun. Cet appel ne trouvera-t-il pas d'échos parmi nous ? 600 000 sièges de maires et conseillers municipaux sont à pourvoir en mars, qui influenceront sur les sénatoriales de septembre.

A l'adresse des jeunes : dans vos cursus, étudiez-vous sérieusement ? Ardemment ? Parce que les compétences que vous aurez acquises pourront servir le bien commun, à condition de les acquérir.

En avant : « nous bataillerons et Dieu donnera la victoire ! »

Pour une laïcité apaisée et le retour de Dieu dans le cœur des hommes *par frère Augustin Domini*

En cette dernière intervention de notre forum nous voudrions souligner l'urgence du retour de Dieu dans le cœur des hommes pour une laïcité apaisée. La mentalité laïciste de nos sociétés post-modernes envisage la laïcité comme foncièrement athée. Nous voulons affirmer qu'une laïcité n'est pas possible sans une réelle conversion des cœurs vers Dieu. Dans un premier temps, nous montrerons ce qui caractérise une laïcité apaisée. Nous mettrons alors en lumière l'urgence du retour de Dieu dans le cœur des hommes comme condition d'une telle laïcité.

I. Qu'est-ce qu'une laïcité apaisée ?

Nos sociétés sécularisées souffrent aujourd'hui d'un laïcisme post-moderne. Qu'est-ce que le laïcisme ? Benoît XVI au cours d'un congrès de juristes catholiques italiens, le 11 décembre 2006, le décrivait ainsi : « Aujourd'hui, la laïcité est communément comprise comme l'exclusion de la religion des divers domaines de la société et comme sa restriction au domaine de la conscience individuelle. » La pensée de Monsieur Peillon l'illustre parfaitement. Il s'agit d'instaurer une religion républicaine de l'irréligion, la laïcité, et se défaire des dernières influences de l'Eglise catholique. L'histoire a révélé que la confusion du pouvoir temporel et du pouvoir spirituel et l'exclusion radicale de la religion, deux situations qui se rejoignent en ce que l'Etat maintient un pouvoir absolu sur le spirituel, dérivent souvent en totalitarisme. Le Pape François dénonce dans *La Joie de l'Evangile* « les totalitarismes relativistes »⁸⁵ qui naissent du rejet de Dieu dans la sphère publique.

Vouloir une laïcité sans Dieu est contradictoire avec le véritable sens de la laïcité. Voici comment Benoît XVI dans le discours déjà cité nous exhortait à promouvoir une saine laïcité : « Il est alors du devoir de tous les croyants, en particulier les croyants dans le Christ, de contribuer à élaborer un concept de laïcité qui, d'une part, reconnaisse à Dieu et à sa loi morale, au Christ et à son Eglise la place qui leur revient dans la vie humaine, individuelle et sociale et, de l'autre, qui affirme et respecte la légitime autonomie des réalités terrestres⁸⁶ » Nous devons rappeler à nos contemporains que Dieu n'est pas un concurrent de la République. Dieu est le bien ultime de l'homme. La présence de Dieu dans la sphère publique, au contraire de ce que prétendent les dictatures du relativisme, n'est pas source de violence si la contrainte n'est pas exercée mais au contraire facteur de paix.

Pour construire une laïcité apaisée, il s'agit donc de respecter la légitime autonomie des pouvoirs qui ne s'excluent pas. Le numéro 424 du Compendium pour la Doctrine Sociale de l'Eglise affirme que les fins poursuivies par l'Eglise et la communauté politique sont différentes : « L'Eglise et la communauté politique, bien que s'exprimant toutes deux à travers des structures d'organisation visibles, sont de nature différente, tant par leur configuration que par les finalités qu'elles poursuivent⁸⁷. » La communauté politique doit œuvrer pour la réalisation du bien commun temporel qui est une société dans laquelle se développe une amitié politique fondée sur

⁸⁵ Pape François, *Evangelii Gaudium*, n°231

⁸⁶ Benoît XVI, Discours lors du Congrès national d'études, organisé à Rome par l'Union des Juristes catholiques italiens sur le thème « La laïcité et les laïcités ».

Concile Vatican II, *Gaudium et Spes* n°36 : Les choses créées et les sociétés elles-mêmes ont leurs lois et leurs valeurs propres, que l'homme doit peu à peu apprendre à connaître, à utiliser et à organiser

⁸⁷ Conseil Pontifical Justice et Paix, *Compendium de la Doctrine Sociale de l'Eglise* n°424

la vertu, et l'Église agit en vue du bien commun surnaturel, à savoir le salut des âmes⁸⁸. Ces deux finalités ne sont pas sans lien. Le Bien commun temporel tout en gardant une consistance propre est ordonné au Bien commun spirituel. Donc lorsque la communauté politique légifère sur des questions morales ou religieuses, l'Église doit intervenir pour faire respecter la loi naturelle. La grâce supposant la nature, si la nature est bafouée alors l'accès à la grâce est rendu plus difficile. Une laïcité apaisée ne peut se fonder sans référence à la loi naturelle, norme commune que chaque homme découvre en lui et que tous les hommes croyants ou incroyants sont capables de reconnaître, car la véritable paix ne consiste pas seulement dans une absence de guerre.

II. Pourquoi la nouvelle évangélisation est-elle nécessaire pour la promotion d'une laïcité apaisée ?

La loi naturelle semble suffisante pour établir une laïcité apaisée, pourquoi le retour de Dieu dans le cœur des hommes est-il nécessaire ? Le péché originel a obscurci notre intelligence et a rendu difficile la connaissance de la loi naturelle et sa mise en pratique. Sans la grâce de Dieu qui en est le fondement, l'homme finit rapidement par oublier la loi naturelle. Le philosophe Etienne Gilson affirmait en 1934 dans un article intitulé : *la Démocratie en danger* : « La morale purement naturaliste, (c'est-à-dire une morale qui exclut Dieu), a bientôt fait d'oublier la nature et de ne même plus savoir ce que c'est. Pour une nature areligieuse, sans grâce ni péché, tout ce qui est dans la nature est par conséquent naturel. Tout est donc bien, ou tout est mal, ou plutôt rien n'est ni l'un ni l'autre⁸⁹. » Les tentatives d'une morale laïque, même si elles partent du bon sentiment de fonder la société sur la nature finissent par abandonner la nature et la distinction entre bien et mal, car la loi naturelle a son fondement ultime en Dieu.

Parler de retour de Dieu dans le cœur des hommes et de laïcité apaisée, est-ce une utopie ? Non, le Concile Vatican II, et les derniers Pape ont annoncé la civilisation de l'amour. Nous devons la préparer en priant et agissant. Le premier moyen est la prière pour la conversion de nos dirigeants, en évitant la critique stérile. Dans *Evangelii Gaudium*, le Pape François affirme : « Je suis convaincu qu'à partir d'une ouverture à la transcendance pourrait naître une nouvelle mentalité politique et économique, qui aiderait à dépasser la dichotomie absolue entre économie et bien commun social⁹⁰. »

Il est aussi nécessaire que des Chrétiens s'engagent en politique, non pas pour faire de la politique politicienne, mais pour agir concrètement en vue du Bien commun. Le Chrétien tendue vers son unique patrie doit travailler à la réalisation de la civilisation de l'amour sur cette terre. Saint Augustin distinguait deux cités fondées sur deux amours : « L'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu a fait la Cité terrestre. L'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi a fait la Cité Céleste⁹¹. » L'amour de Dieu, bien loin d'enfermer l'homme et de le contraindre, le pousse à sortir de lui-même et mû par la grâce, il peut travailler avec efficacité en vue du commun.

Nous concluons par ces mots de *Lumen Fidei* qui rappellent que la foi est le bien ultime de l'homme et est une lumière pour l'édification de nos sociétés : « Oui, la foi est un bien pour tous, elle est un bien commun, sa lumière n'éclaire pas seulement l'intérieur de l'Église et ne sert pas seulement à construire une cité éternelle dans l'au-delà; elle nous aide aussi à édifier nos sociétés, afin que nous marchions vers un avenir plein d'espérance. »⁹²

⁸⁹ Etienne GILSON, « La Démocratie en danger » in *Sept*, n°2, 10 mars 1934

⁹⁰ PAPE FRANÇOIS, *Evangelii Gaudium*, n°205

⁹¹ SAINT AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, XIV, 28.

⁹² *Lumen Fidei*, n° 51